

# **Rites funéraires et sentiment de la mort : du caveau-pourrissoir à la crypte à cercueils Beauce, Hurepoix et Gâtinais (XIII<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècles)**

Jacques GÉLIS  
*jacki.gelis@wanadoo.fr*

Jean-Jaques IMMEL  
*jj.immel@orange.fr*

A la mémoire de Daniel Jalmain<sup>1</sup>

Les pratiques de sépulture ont beaucoup varié au cours du temps, parfois lentement, parfois plus rapidement, à l'image de ce qui se passe aujourd'hui avec le recours croissant à l'incinération. De tels changements sont naturellement le signe d'une forte mutation culturelle. Les rites de naissance et de sépulture constituent en effet un marqueur essentiel de la société puisqu'ils révèlent sa manière d'appréhender la vie et la mort.

Le rituel funéraire est une forme d'hommage que l'on rend au mort et l'on ne peut que constater les formes très différentes de son déroulement des premiers temps de l'ère chrétienne aux siècles modernes<sup>2</sup>.

---

1. Professeur d'histoire puis principal de collège, Daniel Jalmain fut l'un des pionniers de l'archéologie aérienne en France. On lui doit la découverte de bon nombre de structures gallo-romaines et médiévales (villages, fermes et temples) en Beauce chartraine et orléanaise, ainsi que dans le sud de l'Essonne. Nous lui devons la connaissance de l'église de Louville-la-Chenard (28).

Cf. *Essonne et Hurepoix*, n° 84(2014), 2015, p. 239

2. Sur ces évolutions, cf. Danièle Alexandre-Bidon, *La mort au Moyen Âge, XIII<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècles*, Paris, Hachette, 1998, Philippe Ariès, *L'homme devant la mort*, Paris, Seuil, L'Univers historique, 1977, Michel Vovelle, *La mort et l'Occident de 1300 à nos jours*, Paris, Gallimard, Bibliothèques des Histories, 1983 et Louis-Vincent Thomas, *Anthropologie de la mort*, Paris, Payot, 1980.

L'Eglise a joué un rôle important dans ces évolutions. Elle s'est efforcée en particulier de canaliser le souhait de toute une population d'être ensevelie dans cet espace de silence et de recueillement qu'était le sanctuaire. Or le lieu saint était généralement un espace restreint qui ne pouvait recevoir le corps de tous les défunts de la communauté. Pour ceux, les plus nombreux, qui en étaient exclus, c'était le cimetière communautaire qui recevait leur dépouille et pour les plus chanceux d'entre eux l'espérance d'une sépulture sous ces espaces privilégiés qu'était le seuil ou l'éégout du toit, le long du mur goutte-reau<sup>3</sup>.

Seuls les privilégiés du rang et de la fortune pouvaient donc espérer être inhumés à l'intérieur de l'espace sacré : sépulture individuelle, caveau familial ou, à partir de la fin du Moyen Âge, caveau funéraire sous une chapelle du sanctuaire. Même cette limitation ne suffisait pas toujours, car au fil des ans la place venait à manquer. Le sol se haussait significativement sous l'empilement des corps dont la décomposition empuantissait le lieu saint. La nécessité de réduire la place de chacun et de limiter les odeurs cadavéreuses conduisait alors à loger le maximum de corps dans le minimum d'espace en procédant à des réductions de corps, c'est-à-dire à la récupération des os du squelette après un temps de décarnisation du cadavre. Et c'est dans ce contexte qu'était apparu le pourrissoir.

Le pourrissoir est aujourd'hui l'objet d'une attention particulière de la part des archéologues et des anthropologues qui interviennent sur les sites d'anciennes églises ou d'anciens cimetières. La découverte récente de pourrissoirs en Bretagne et dans le sud-ouest conduit à s'interroger sur leur structure et sur les modalités de leur fonctionnement, en particulier en Beauce, en Hurepoix et en Gâtinais, où leur usage a été reconnu<sup>4</sup>. Il ne faut donc voir dans ce travail qu'une contribution à une question qui intéresse présentement archéologues, anthropologues et historiens et que l'on pourrait formuler ainsi : comment cerner les changements qui sont intervenus dans le traitement des morts entre le Moyen Âge central et le XIX<sup>e</sup> siècle<sup>5</sup> ?

3. La sépulture « in stillicidio » : sous la gouttière du toit.

4. On attend beaucoup des fouilles prévues en juillet 2017 sur le site de La Madeleine à Saint-Emilion (33) où, après plusieurs campagnes fructueuses, le prochain chantier doit être consacré, sous la direction de Natacha Sauvatre et Coralie Demangeot à l'étude fine des nombreux pourrissoirs de l'ancien cimetière. Hadès, Bureau d'investigations archéologiques, Bordeaux.

5. Nous tenons à remercier ici, pour l'aide qu'ils nous ont apportée, Régis Bertrand, Denis Boullanger, Christian Carenton, Frédéric Gatineau, Pierre Gérard, Henri Kahan et Françoise Maguet.

## Une première approche : le site de Sainte-Mesme (78)

A la limite des deux départements de l'Essonne et des Yvelines, le sanctuaire de Sainte-Mesme<sup>6</sup> était connu depuis le Moyen Âge pour son pèlerinage, l'un des plus vivants de cette partie du Hurepoix. La présence d'une source miraculeuse légitimée par un récit fondateur y attirait régulièrement son lot de malades. Mais c'est l'église, placée également sous le vocable de Sainte-Mesme, martyre de la foi, qui nous intéresse ici. L'édifice qui date des XIII<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> siècles, recèle en effet deux « caves », l'une située à proximité du chœur, l'autre sous la chapelle Sainte-Anne, au sud de l'église. Des documents de la fin du XVII<sup>e</sup> et du XVIII<sup>e</sup> siècle précisent que « *la cave de dessous le cœur de cette église (est) le lieu ordinaire de la sépulture de la famille des seigneurs comtes de cette église* » et il s'agit sans aucun doute du caveau le plus ancien<sup>7</sup>. Mais à partir de 1778, c'est celui de la chapelle Sainte-Anne qui semble désormais *le lieu ordinaire de la sépulture des ancêtres*. Une chose est sûre : ces deux caveaux destinés à recevoir la dépouille des seigneurs de Sainte-Mesme et des membres de leur famille ont joué à la fois le rôle de pourrissoir de cadavres et de lieu de sépulture.



*Eglise de Sainte-Mesme (78), entrées des pourrissoirs.*

*L'entrée du pourrissoir du chœur, dans l'axe de l'autel principal, a été obstruée par une dalle en ciment, cl. Jean-Jacques Immel.*

*L'entrée du pourrissoir de la chapelle Sainte-Anne, ancienne chapelle seigneuriale, également dans l'axe de l'autel, est fermée par des dalles amovibles, cl. Jean-Jacques Immel.*

6. Le village de Sainte-Mesme est situé dans le département des Yvelines, à la limite occidentale du département de l'Essonne.

7. Preter Jean-Luc, « Inhumations dans l'église de Sainte-Mesme et de Denisy et hors de cette paroisse aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles », *Bulletin de l'Association historique et archéologique de Sainte-Mesme*, 2012, p. 16-17.

Ces constructions souterraines dont l'existence avait disparu de la mémoire collective locale depuis au moins deux générations<sup>8</sup> n'ont fait l'objet d'une investigation scientifique que très récemment. C'est seulement en 2004, en effet, qu'une première équipe de chercheurs de l'Association historique et archéologique de Sainte-Mesme s'est préoccupée d'en reconnaître les particularités : condition d'accès, structure et mesure des caveaux, inventaire des débris osseux encore en place, photographie des lieux<sup>9</sup>. L'année suivante, on fit procéder à des carottages dans le sol des « caves » afin d'en déterminer la nature<sup>10</sup>. Enfin en 2006 et 2007, des spécialistes de médecine légale et d'anatomie, d'architecture et de radiodiagnostic en firent une rigoureuse étude scientifique<sup>11</sup>.

La publication des résultats de ce travail contribua à relancer l'intérêt des archéologues et des anthropologues pour les caveaux-pourrissoirs à un moment où des structures similaires commençaient à être mises à jour sur d'autres chantiers. Grâce à des fouilles récentes<sup>12</sup>, il est aujourd'hui possible de faire des comparaisons avec d'autres structures de même type en des lieux différents et de commencer à mettre en évidence les évolutions qui se sont produites au cours des siècles sur certains sites en Beauce, dans le Hurepoix et dans le Gâtinais.

## « Ensépulturer » les morts

Une fois la mort reconnue, le cadavre passait autrefois par différentes étapes du « voyage » funéraire<sup>13</sup>. La manipulation du corps pouvait présenter plusieurs formes et le processus de décarnisation résulter de deux types de rituels qui, l'un et l'autre, manifestaient le respect et la solidarité des vivants à l'égard des morts<sup>14</sup>.

8. Il faut que cette connaissance ait été limitée pour que le curé, sous l'Occupation, ait considéré le lieu suffisamment sûr pour accepter d'y entreposer des armes...

9. Jean-Jacques Immel et Stéphane Berhault, « L'église de Sainte-Mesme (78). Approche architecturale et archéologique », *Bulletin de l'Association historique et archéologique de Sainte-Mesme*, février 2008, 11 p.

10. Une investigation assurée par Daniel Giganon.

11. Charlier Philippe, Y. Ubelmann, I. Huynh-Charlier, J. Poupon, « Les pourrissoirs médiévaux de l'église paroissiale Sainte-Mesme (Yvelines) : étude architecturale et ostéo-archéologique », *2<sup>e</sup> colloque international de pathographie*, Loches, avril 2007, De Boccard, Paris, 2009, p. 211-231.

12. Les plus notables concernent le cimetière et l'église de La Madeleine à Saint-Emilion (33) déjà signalés où ont été découverts de nombreux caveaux-pourrissoirs.

13. Boyer-Gardner D. et Vivas M. (éd.) *Déplacer les morts. Voyages, funérailles, manipulations, exhumations et ré-inhumations de corps au Moyen Âge*, coll. Thanat'Os, 2014.

14. Les manifestations de respect sont fort variables et les comportements des ruraux du XVII<sup>e</sup> siècle parfois déroutants. Les rapports établis par les ecclésiastiques lors de leurs visites pastorales montrent l'état d'abandon de bon nombre de cimetières : les troupeaux y pâturent, des chemins les traversent sans égard apparent pour les morts, les chiens ou les pourceaux en déterrent les ossements...Alain Croix, *Cultures et religion en Bretagne aux 16<sup>e</sup> et 17<sup>e</sup> siècles*, Apogée, Presses universitaires de Rennes, 1995, p. 155-156.

### ***Dans le cimetière...***

Le rituel le plus simple et le plus répandu consiste, au nom de la décence, à envelopper le cadavre dans un linceul que l'on coud ou que l'on agrafe avec une fibule ou une épingle, avant de le porter en terre. On attend alors des microorganismes et des vers qu'ils effectuent leur travail de nettoyage, séparant tout ce qui est putrescible – les chairs – des ossements du squelette, cette armature durable autour de laquelle, suivant l'eschatologie chrétienne, le corps est appelé à renaître le Jour de la Résurrection, au Jugement dernier<sup>15</sup>.

Cette sépulture en terre consacrée, dans le champ du repos communautaire, s'est imposée à l'Eglise assez tardivement dans le monde occidental. C'est aux temps carolingiens que l'institution a commencé à insister sur les tourments de l'enfer et à mettre en place le complexe funéraire médiéval qui a modifié durablement les formes de relation entre les vivants et les morts. Elle a progressivement canalisé la piété funéraire en la rendant moins ostentatoire et en instituant le cimetière paroissial<sup>16</sup>. Car contrairement à l'idée reçue, le cimetière n'est pas une pratique immémoriale, puisque c'est seulement à la fin du premier millénaire de l'ère chrétienne que morts et vivants commencent à coexister<sup>17</sup>. La civilisation romaine interdisait en effet les sépultures à l'intérieur de la cité et cet interdit se perpétua aux premiers siècles de l'ère chrétienne. Si les premières manifestations en sont reconnues au cours des V<sup>e</sup>-VI<sup>e</sup> siècles, le cimetière comme lieu ordinaire d'inhumation collective est une création du X<sup>e</sup> siècle. Auparavant, les morts étaient ensevelis loin des vivants, en des lieux situés souvent à la limite des terroirs, à distance des lieux habités.

Bien qu'elle soit sensée garantir le sommeil éternel, la sépulture n'est pourtant bien souvent que temporaire, parce qu'il faut régulièrement faire de la place aux générations suivantes. « Relever une tombe » paraît d'autant plus aisé qu'aucune n'est alors vraiment matérialisée. Pourtant les proches, eux, n'oublient pas l'endroit où sont enterrés les ancêtres... Mais en bien des lieux, lorsque la terre a assuré le nettoyage du squelette, la famille procède à la collecte des principaux ossements. C'est en Bretagne que ce rituel a sans doute été

---

15. Chiffolleau Jacques, *La comptabilité de l'au-delà. Les hommes, la mort et la religion dans la région d'Avignon à la fin du Moyen Âge (vers 1320-vers 1480)*, Rome, école française de Rome, 1980.

16. Treffort Cécile, *L'Eglise carolingienne et la mort. Christianisme, rites funéraires et pratiques commémoratives*, Lyon, PUL, 1996. Cf. aussi sous la direction de Danièle Alexandre-Bidon et Cécile Treffort, *A réveiller les morts. La mort au quotidien dans l'occident médiéval*, Lyon, PUL, 1993.

17. Sur ce changement majeur dans le monde occidental, cf. Michel Lauwers, *Naissance du cimetière. Lieux sacrés et terre des morts dans l'Occident médiéval*, Paris, Aubier, Collection historique, 2005.

le plus tardivement respecté, les précieux restes, principalement le crâne, étant alors remisés dans un lieu spécifique construit à cette fin : le « reliquaire »<sup>18</sup> communautaire. En 1846, Mérimée rapporte ainsi la cérémonie qui réunit la communauté villageoise dans le cimetière : « Une pratique fort étrange règne (en Bretagne). Les parents d'un mort le font exhumer au bout de quelques années, lorsqu'ils croient que la terre a absorbé ses chairs décomposées. Les os recueillis sont alors rejetés dans un petit bâtiment construit ad hoc, auprès de l'église : c'est le reliquaire. Quelquefois on réserve la tête du mort pour la mettre dans une boîte et la placer dans un lieu apparent de l'église, avec cette inscription : Ci-gît le chef de N. Il est impossible d'imaginer rien de plus repoussant que ces monceaux d'ossements blanchis jetés pêle-mêle au milieu des orties qui poussent en abondance dans les reliquaires. Bien souvent un zèle empressé n'attend pas l'entier dépouillement du squelette, et des lambeaux de chairs puantes attirent les chiens que personne ne prend soin de chasser »<sup>19</sup>.

Ce rituel qui s'est parfois localement perpétué jusque dans les années 1940<sup>20</sup>, est représenté sur une toile de Poilleux Saint-Ange peinte en 1895<sup>21</sup>. La scène se déroule à Trégastel et témoigne de la participation active des familles à ce qui s'apparente à une cérémonie solennelle d'exhumation des ossements des proches ; elle est légitimée par la présence du prêtre.



Poilleux-Saint-Ange Georges-Louis, « Translation de l'ossuaire de Trégastel », 1895, cl. Musée d'art et d'histoire de la ville de Saint-Brieuc.

18. C'est ce petit édifice destiné à recevoir les « reliquiaie », les restes des défunts, que nous désignons aujourd'hui sous le nom d'ossuaire.

19. Cité par Alain Croix, *op. cit.*, p.164.

20. *Ibidem.*

21. Cette œuvre de grande dimension est aujourd'hui conservée au musée de Saint-Brieuc.

### ...ou dans le sanctuaire

Le premier changement qui intervient dans le traitement des morts, c'est à la ville qu'il se produit et il est étroitement lié à l'édification aux III<sup>e</sup>-IV<sup>e</sup> siècles des basiliques hors-les-murs sur les tombeaux des martyrs et des saints. Ces nouveaux sanctuaires commencent alors à attirer et accueillir autour d'eux les dépouilles des fidèles. Puis, à partir du VI<sup>e</sup> siècle, certains évêques et dignitaires ecclésiastiques innovent en se faisant enterrer dans des lieux de culte situés dans la cité même, amorçant ainsi un mouvement qui va peu à peu s'étendre et aboutir à la création de cimetières intra-muros. Ces sépultures privilégiées dans le sanctuaire constituent une spécificité de l'Eglise catholique romaine puisque cette pratique est proscrite par le judaïsme et les églises réformées ; elle est exceptionnelle chez les orthodoxes qui la réservent aux familles royales. Dans le monde rural, où les nécropoles commencent dès le IX<sup>e</sup> siècle à coexister avec les lieux de culte et l'habitat, les conséquences sont identiques, même si les formes du changement sont un peu différentes : les morts vont là aussi voisiner désormais avec les vivants<sup>22</sup>.

Peu à peu, à l'image des évêques et des dignitaires ecclésiastiques, chacun aspire à se faire enterrer au plus près du sacré, à l'intérieur même du sanctuaire. Mais soyons clair : il ne s'agit plus ici d'enterrements « ad sanctos », près de corps saints réputés, comme par exemple près du tombeau de saint Martin à Tours, de saint Hilaire à Poitiers, de saint Martial à Limoges ou encore de saint Germain à Auxerre. Ce que les fidèles recherchent dans les lieux de culte « ordinaires », c'est la proximité des reliques du saint patron, près de l'autel, « près des psaumes et de la paix et loin des esprits mauvais »<sup>23</sup>. Or, « si le clerc ou le moine trouve souvent pour son inhumation sa place dans un édifice approprié », le fidèle, lui, n'est pas d'emblée accepté ; dans ce premier temps, seuls les dignitaires laïcs vont obtenir de se faire ensevelir dans le sanctuaire<sup>24</sup>.

La porte s'ouvre alors plus largement aux inhumations dans les édifices religieux sous forme de caveaux maçonnés. Les travaux des archéologues et des historiens au cours des vingt dernières années ont

---

22. Régis Bertrand, « La 'transition funéraire' en France. Une rapide synthèse », dans *Mort et mémoire. Provence, XVIII<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles*, Marseille, La Thune, 2011, p. 21-56.

23. Sapin Christian, « Dans l'église ou hors de l'église, quel choix pour l'inhumé ? », dans *Archéologie du cimetière chrétien, supplément à la revue archéologique du centre de la France*, 1996, vol. 11, n° 1 p. 65.

24. On en a un bon exemple en l'église Saint-Jean de Morsang-sur-Orge où, en 1985, des corps ensevelis au XVII<sup>e</sup> siècle ont été retrouvés dans des cercueils céphaliques en plomb à proximité de l'autel.

permis d'éclairer ce mouvement qui ne cesse de s'amplifier du Moyen Âge aux siècles modernes<sup>25</sup>.

L'Église s'est efforcée de restreindre cette ouverture ; mais elle s'est montrée parfois plus tolérante. Les statuts synodaux traduisent cette inconstance ; ils réitèrent les interdictions tout en formulant des exceptions pour « *le clergé et les laïcs dévoués* ». Devant la demande croissante, l'institution essaie de préserver la proximité de l'autel et du chœur ; ce qui favorise indirectement la diffusion des sépultures dans tout le sanctuaire, la nef et les chapelles latérales... On assiste ainsi dans les villes à une privatisation progressive de l'espace sacré ; ce qui correspond fondamentalement à « *une individualisation montante de la piété* »<sup>26</sup>.

### **Quand la place vient à manquer...**<sup>27</sup>

Parce qu'elles résultaient d'initiatives individuelles ou familiales sans véritable contrôle, les sépultures dans le sanctuaire ont vite abouti à une disposition anarchique des corps dans l'espace sacré. Deux solutions furent alors envisagées, selon les lieux et les époques. La plus spectaculaire, mais aussi la plus tardive parce que difficile à mettre en place, consista à acquérir la maîtrise rationnelle du sol. A l'anarchie qui avait présidé jusqu'alors aux inhumations dans le sanctuaire, on commença à partir du XV<sup>e</sup> siècle à mettre de l'ordre dans l'espace funéraire sous forme de, « *véritables lotissements denses et organisés* » de caveaux<sup>28</sup>. Comme le montrent les exemples de Digne, Viviers, Cahors, Arles et surtout Aix-en-Provence où, en 1634, on ne réalisa pas moins de cinquante-sept caveaux, disposés par rangées de quatre, dans la nef sud de la cathédrale<sup>29</sup>. Ces caveaux pouvaient d'ailleurs, selon les lieux et l'identité des défunts, recevoir un ou plusieurs corps juxtaposés ou superposés. Mais comme au fil des ans il fallait inévitablement « faire de la place », avant d'installer une nouvelle dépouille on ramassait les ossements les plus anciens en procéder à une réduction de corps. A Saint-Christophe de Tourcoing,

25. Treffort Cécile, « Genèse du cimetière chrétien. Etude sur l'accompagnement du mourant, les funérailles, la commémoration des défunts et les lieux d'inhumation à l'époque carolingienne (Entre Loire et Rhin, milieu VIII<sup>e</sup>-début XI<sup>e</sup> siècle », *Thèse de doctorat*, université Lumière-Lyon II, 1994.

26. Sapin, *Op. cit.* p. 72.

27. Sur la diversité des situations qui ont amené les hommes du Moyen Âge à déplacer les morts, cf. Boyer-Gardner D., Vivas M. (éd.) *Déplacer les morts. Voyages, funérailles, manipulations, exhumations et ré-inhumations de corps au Moyen Âge*, coll. Thanat'Os, 2014.

28. G. Demians d'Archimbaud, *Op.cit.* p. 238 ; Esquieu, *Op. cit.* p. 207.

29. Esquieu, *Op. cit.* p. 207-208.

par exemple, on disposait alors les précieux restes sur le dernier corps que l'on venait de mettre dans le caveau<sup>30</sup>.

C'est de cette nécessité de libérer de la place qu'est né, dès la fin du XII<sup>e</sup> et surtout à partir du XIII<sup>e</sup> siècle, l'usage du pourrissoir : la décarnisation accélérée des cadavres apparaît comme une solution « technique » au problème posé par l'espace trop restreint du sanctuaire, dès lors qu'on y multiplie les sépultures. Il s'agit d'une pratique plus exigeante que la mise en terre puisqu'elle suppose la construction d'un caveau spécifique, à plusieurs niveaux, dans lequel l'élimination des chairs n'est pas attendue du séjour en terre du cadavre mais de son exposition à l'air : le « caveau-pourrissoir » qui, par sa destination et sa conception, est bien distinct de l'ossuaire<sup>31</sup>.



*L'ossuaire d'Épernon (27), cl. Philippe Blanchard.*

30. *Id.* p. 210.

31. A Épernon (28) au contraire, où il ne semble pas que l'on ait imaginé de faire construire un pourrissoir, des ossements, provenant sans doute des levées de sépultures faites autrefois dans l'église, ont été rassemblés dans un caveau transformé en véritable ossuaire, cf. Philippe Blanchard, « Le caveau de l'église Saint-Pierre d'Épernon (Eure-et-Loir) et ses vestiges : protocole d'étude et premiers résultats », *Revue archéologique du centre de la France*, t. 53, 2014. Cf. aussi les fouilles sous la direction de Stéphanie Desbrosses-Degobertière (Inrap) qui ont permis la découverte de deux ossuaires sur le site de Notre-Dame-aux-Nonnains à Troyes en 2005. La collégiale Notre-Dame d'Étampes possédait également son ossuaire, cf. Élise Baillieux, *Le bâtiment de la collégiale Notre-Dame d'Étampes dans Art et architecture à Étampes au Moyen Âge*, Mémoires et Documents de la Société hist. et arch. de l'Essonne et du Hurepoix, tome XX, 2010, pp. 88-89.

## Qu'est-ce qu'un pourrissoir ?

Si les textes sont peu bavards à propos des pourrissoirs, des fouilles archéologiques récentes sur des sites géographiquement différents (Stival/Pontivy (56) en 2015, Saint-Emilion/La Madeleine (33) en 2015 et 2016) ont permis d'en reconnaître l'existence, d'en étudier la structure et d'en préciser le fonctionnement.

« *Le pourrissoir est un dispositif destiné, à l'intérieur d'un caveau, à faciliter la disparition des éléments organiques de la sépulture (cercueil, « parties molles » du corps), généralement constitué de supports métalliques, organiques (bois) ou maçonnés installés pour supporter les sépultures, ou grilles métalliques ou maçonnées* »<sup>32</sup>.

Le corps que l'on ne met pas en terre va passer par deux étapes. On lui attribue d'abord un « logement provisoire » au pourrissoir, avant que les ossements recueillis après l'exposition soient remisés dans le « dortoir », lieu du repos éternel<sup>33</sup>. Le cadavre est donc déposé sur des barres de soutènement le temps nécessaire pour que les chairs putrescibles, vêtement éphémère du corps, soient éliminées. Le cadavre peut être exposé nu mais le plus souvent, par décence, il est enfermé dans un linceul. Au bout de quelques mois, certains petits ossements vont assurément se détacher, sauf lorsque les barres qui supportent le corps sont suffisamment nombreuses pour jouer un rôle de trémie ne laissant passer que les chairs mortifiées, ou lorsque le drap mortuaire bloque l'effondrement du squelette. Sinon ils tombent au deuxième niveau, au fond du pourrissoir. Le crâne, le bassin et les os longs (fémurs, tibias, humérus) restent généralement en place ; et ce sont eux que l'on retrouve ultérieurement sur les barres du pourrissoir lors du dépôt d'un autre corps.

### *Le pourrissoir, une création monastique*

Il semble que le pourrissoir ait été d'abord initié par les clercs réguliers, sous l'influence de Cluny. Il n'est donc pas surprenant que plusieurs pourrissoirs aient été reconnus lors des fouilles de prieurés clunisiens<sup>34</sup>. Dès les XI<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècles, l'occident chrétien avait déjà été

32. Michel Colardelle, « Terminologie descriptives des sépultures antiques et médiévales, rubrique : pourrissoirs », Suppl à la *Revue archéo du Centre*, 1996, vol 11, p. 309.

33. Les deux étapes sont ainsi définies par Pierre-Yves Balut, « Necrotaphica », *Ramage*, Université de Paris IV, t. 9, 1991, p. 121-140. Le même auteur avait abordé ce thème dans « Meubles et immeubles de la mort », *Ramage*, t. 3, 1884-1985, en particulier p. 70-79 et note 6.

34. C'est le cas à Bassens (33), Roncenac(16), Salaise-sur-Sanne (38), Souvigny (03) ou encore L'Artige près de Saint-Léonard-de-Noblat (86).

fortement influencé par la pastorale funéraire monastique. Les moines, selon la répartition des tâches codifiées à l'époque carolingienne, avaient le devoir de prier pour les défunts et de prendre en charge leur mémoire. Or, Cluny, qui a joué ici un rôle majeur, a entretenu, dès sa création, un rapport particulier avec la mort et l'au-delà qui allait s'imposer à partir de 1050-1100 non seulement aux différents établissements relevant de l'ordre, mais à « l'Eglise universelle »<sup>35</sup>. La place importante accordée au service des défunts conduisit également les clunisiens à instituer la fête des morts, le 2 novembre.

Au cours du XI<sup>e</sup> siècle, l'abbaye de Cluny devient ainsi un espace funéraire de première importance et les laïcs aspirent à s'y faire inhumer pour bénéficier de la présence de reliques de saint Pierre ; si bien que dès ce moment, il existe près de ce grand sanctuaire deux cimetières, l'un pour les moines, l'autre pour les membres de l'aristocratie laïque. A la fin du siècle, le flux de donations ne cessant de s'amplifier, ce sont désormais toutes les fondations clunisiennes qui en profitent. « *L'inhumation des laïcs (y) est non seulement acceptée mais recherchée et organisée* »<sup>36</sup>. En retour, pour le donateur, c'est là une façon d'assurer sa place dans l'au-delà<sup>37</sup>. Cette économie de l'échange – les fidèles aisés font des offrandes et en contrepartie les moines assurent les services spirituels – conduit, grâce aux moines-prêtres, à une véritable conversion des biens temporels en biens spirituels.

La recherche par les laïcs d'une sépulture à l'intérieur d'un sanctuaire va surtout profiter en fait aux ordres mendiants qui témoignent d'un accueil très tolérant. Ce brusque accroissement de la demande met d'ailleurs bientôt les religieux dans l'obligation d'accélérer le processus de décarnisation et à construire des pourrissoirs ; c'est le cas chez les dominicains d'Arles et de Valenciennes, les récollets de Tourcoing et les carmes de Bordeaux<sup>38</sup>.

Les pourrissoirs de communautés monastiques sont généralement intégrés aux bâtiments et occupent parfois un lieu symbolique. Ainsi, au prieuré cistercien de Ronsenac (16), deux pourrissoirs juxtaposés avaient été construits sans doute au XIII<sup>e</sup> siècle sous le seuil de la salle capitulaire ; ce qui permettait de faire face à toute éventualité, en

---

35. Sur le rôle de Cluny dans cette pastorale de la mort, cf. Dominique Iognat Prat, « Des morts très spéciaux aux morts ordinaires : la pastorale funéraire clunisienne (XI<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècle) », *La mort des grands. Hommage à Jean Devisse, Médiévales*, année 1996, vol. 15, n° 31, p. 78-91.

36. Mais on veille toujours à ce que le cimetière des laïcs soit séparé de celui des moines, cf. Marcel Pacaut et a. « Le monachisme comme institution religieuse », *Espaces monastiques ruraux en Rhône-Alpes*, Alpara, 2002.

37. Iognat-Prat Dominique, *Op. cit.* p. 82.

38. Sapin Christian, *Op. cit.* p. 73. En réaction au contraire avec les pratiques clunisiennes, saint Bruno avait interdit aux Chartreux d'accueillir dans le cimetière cartusien toute personne étrangère à l'ordre.

particulier lorsque deux moines décédaient presque en même temps<sup>39</sup>. Mais le ou les pourrissoirs pouvaient être construits à l'extérieur, entre le mur du sanctuaire et le cimetière de la communauté, qu'il s'agisse d'une communauté villageoise ou monastique. C'est sans doute un caveau de ce type qui a existé au cimetière des moines de Plaisance-Montmorillon (86), où une construction octogonale, ancienne lanterne des morts, recevait les dépouilles en attente de décarnisation<sup>40</sup>. Dans un contexte différent, celui d'une paroisse, un pourrissoir à usage temporaire pouvait être mis à la disposition des membres de la communauté, comme à Vianne (47), où deux structures en pierre avaient été installées entre l'église et le cimetière pour y déposer temporairement les corps<sup>41</sup>.

La période des XI<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècles se caractérise aussi par ses évolutions sociales. Seigneurs et maisons monastiques trouvent un intérêt réciproque à se rapprocher. C'est l'époque où « *les pouvoirs seigneuriaux s'enracinent dans une terre et, ce faisant, se définissent comme des topo-lignées* »<sup>42</sup>. Le cartulaire du prieuré ou de l'abbaye enregistre alors l'histoire des biens, les titres et les gestes de dévotion des familles aristocratiques et princières. Le futur défunt est ainsi assuré de voir sa mémoire sociale conservée. De son côté, le monastère accroît sa réputation puisqu'il devient en quelque sorte « l'antichambre de l'au-delà ».

### ***Le caveau-pourrissoir individuel ou familial***

Le caveau-pourrissoir individuel ou familial apparaît après le pourrissoir monastique et il est d'abord édifié en faveur d'un évêque : il comporte ordinairement deux niveaux, le premier recevant le corps, le second au-dessous récupérant les ossements<sup>43</sup>. L'un d'eux est attesté dès le début du XIII<sup>e</sup> siècle à la croisée du transept de Notre-Dame du

39. Ce prieuré et ses pourrissoirs en particulier ont été étudiés entre 1991 et 1994. Cf. Farago-Szekeres B., Ternet S. « Le 'pourrissoir' du prieuré de Roncenac, in *Mémoires d'hommes. Traditions funéraires et monuments commémoratifs en Poitou-Charentes, de la préhistoire à nos jours*, Arcadd, éd. Cécile Treffort, La Rochelle, 1997.

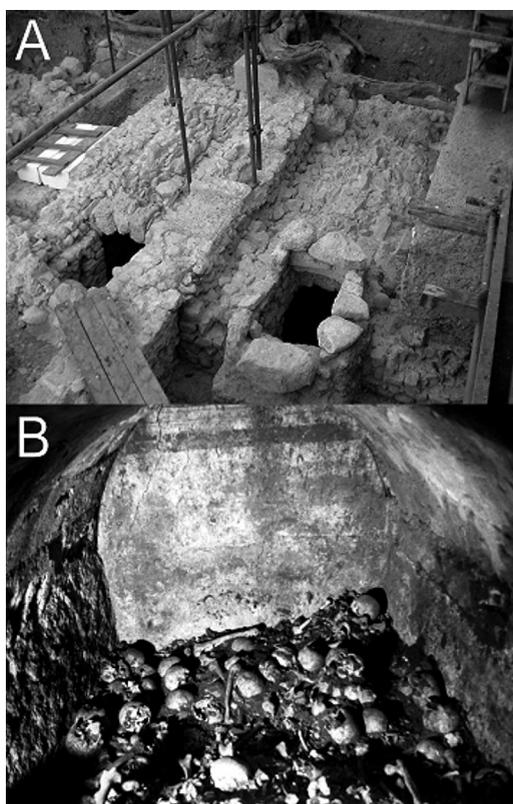
40. Deux squelettes y ont été trouvés en 1894. Au cimetière des moniales de l'abbaye cistercienne de Saint-Pierre de l'Almanarre à Hyères (83) où plusieurs types d'inhumation ont été reconnus, la plupart des sépultures sont au contraire individuelle et en pleine terre. On y a découvert aussi sept caveaux dont un seul disposait d'un pourrissoir ; il n'existait donc pas ici de pourrissoir de communauté. *Saint-Pierre d'Almanarre, une abbaye de femmes*, Hyères-Patrimoine XII, publication Ville d'Hyères, s.d.

41. « Vianne, une des plus belles bastides fortifiées du sud-ouest », *Mémoire des hommes de Sainte-Livrade sur Lot*, Blog de Patrick Garcia, avec cliché du double pourrissoir.

42. Iognat-Prat Dominique, *Op. cit.* p. 83.

43. Patrick Hervieu, « Gestion funéraire et paléobiologie de sépultures collectives au Moyen Âge et à l'époque moderne : l'exemples des caveaux », *thèse de doctorat*, université de la Méditerranée Aix-Marseille, 2010.

Bourg à Digne (05) ; dans la seconde moitié du siècle un autre est construit dans une galerie du cloître à Viviers (07), dans le chœur de l'église Saint-Paul à Valenciennes (59), et dans le cloître de Saint-Laurent à Grenoble (38)<sup>44</sup>. Puis il est adopté par certains lignages et se présente alors comme une « *construction maçonnée souterraine, susceptible de recevoir plusieurs sépultures simultanées ou consécutives* »<sup>45</sup>. C'est surtout au cours des XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles que cette pratique se généralise, du moins dans les sociétés urbaines. « L'invention » du purgatoire au XIII<sup>e</sup> siècle y a sans doute contribué, puisque le défunt



Caveau S 529 de l'église Saint-Laurent de Grenoble, entrée et assemblage osseux, cl. Renée Colardelle.

44. Esquieu Yves, « Les caveaux funéraires », *Supplément à la revue archéologique du centre de la France*, 1996, vol. 11, n°1, p.206. Patrick Hervieu, Estelle Heerscher et Renée Colardelle, « Discussion autour du statut des structures funéraires particulières ; le cas des caveaux de Saint-Laurent de Grenoble », *Socio-Anthropologie*, t. 22, 2008, p. 55-74.

45. « La fonction première est de ne recevoir qu'une inhumation, les inhumations ultérieures relèvent du remploi », Esquieu Yves, *Op. cit.* p. 206.

peut désormais bénéficier dans le sanctuaire des messes d'intercession et des prières pour les morts : une assurance pour son salut. Au cours des XV<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècles, le sanctuaire devient dans l'esprit des citadins, « *l'espace funéraire optimal* » et il est alors adopté par les laïcs aisés à qui il permet des « *regroupements familiaux pérennes* ». Aussi, au XVII<sup>e</sup> siècle, la plupart des caveaux d'église appartiennent-ils à des familles ; ils correspondent à de véritables concessions, le fidèle et ses descendants en faisant un usage privatif exclusif sans limitation de durée<sup>46</sup>. En fait, de temps à autre, parce qu'il faut faire de la place aux nouveaux défunts, les caveaux devenus combles font l'objet d'une « *vidange* ». Les ossements non désagrégés par le temps sont « *versés dans un caveau servant d'ossuaire ou portés au cimetière où ils rejoignent les ossements extraits pareillement des fosses communes* »<sup>47</sup>.

### **Structure du pourrissoir**

Le pourrissoir était le plus souvent une construction simple, dépouillée, fonctionnelle, rectangulaire, dépassant à peine la longueur d'un corps (1 m 80 à 2 m) et d'une largeur moindre (de 75 à 80 centimètres). A l'image du caveau épiscopal, il s'agissait le plus souvent d'une construction à deux niveaux. Le cadavre était disposé à une certaine hauteur au-dessus du fond du caveau : à 1 m 10 du fond au prieuré grandmontain de la Haye-des-Bonhommes à Avrillé (49), à 1 m 29 du fond à Salaise-sur-Sanne (38)<sup>48</sup>. La dalle de pierre qui surmontait le caveau n'empêchait pas la circulation de l'air autour de la dépouille, entre la surface et le fond du caveau. Des barres transversales « *maintenaient pendant un temps le corps jusqu'à ce que le pourrissement de l'enveloppe (suaire) et du corps en fasse retomber les éléments dans le fond, laissant les barres libres pour une nouvelle inhumation* »<sup>49</sup>. Le fond justement était ordinairement en terre – ce qui permettait d'absorber les humidités – mais exceptionnellement il pouvait être carrelé<sup>50</sup>.

Dans l'ensemble, les caveaux-pourrissoirs avaient tous une structure assez comparable et une dalle extérieure ou intérieure que l'on descendait et soulevait permettait d'y accéder ; mais certains dont le couvercle était voûté et scellé disposaient d'un escalier d'accès placé à

46. C'est là l'origine de cette spécificité française qu'est la concession perpétuelle.

47. Bertrand Régis, *Op. cit.* p. 25.

48. Reynaud Jean-François, « Le prieuré de Salaise-sur-Sanne », Grenoble, Presses universitaires, *Evocations*, 1992-1993.

49. Esquieu, *Op. cit.* p. 210.

50. A Sainte-Mesme, par contre, des carreaux en terre cuite de 15 sur 15 cm et d'un centimètre d'épaisseur n'avaient été posés que sur le couloir d'accès au caveau de la chapelle Sainte-Anne.

l'une des extrémités<sup>51</sup>. La plupart des caveaux étaient généralement en pierre, qu'il s'agisse des murs, de la voûte et des barres transversales sur lesquelles on déposait les corps. C'était le cas à Notre-Dame du Bourg à Digne ou à l'église de La Madeleine à Saint-Emilion, ou encore à celle de Saint-Pierre près de l'église actuelle de Saint-Mériadec à Stival / Pontivy<sup>52</sup>.



*Le pourrissoir de l'ancien prieuré Saint-Pierre de Souvigny (03) sous le tombeau de deux abbés de Cluny, saint Odilon et saint Mayeul, cl. Jacques Gélis.*

Le recours à des barres en bois, plus faciles à se procurer, a sans doute été plus fréquent. Il fallait cependant prévoir des points d'appui sur le pourtour de la construction. A Digne, on avait donc scellé sur chaque grand côté du pourrissoir des corbeaux en pierre sur lesquels on fixait les traverses destinées à recevoir les corps. Mais le plus souvent, on engageait l'extrémité des barres dans des trous aménagés

51. Esquieu, *Op.cit.* p. 209.

52. Diagnostic archéologique de 2014-2015 sous la direction de Karine Vincent, *Le Télégramme*, 2 mars 2015.



*Le pourrissoir de l'ancienne église Saint-Mériadec à Stival-Pontivy (56),  
cl. Karine Vincent.*

à cette fin dans la maçonnerie. Ces pièces de bois, dont le nombre était variable (de trois à six à Digne, dont quatre pour le caveau épiscopal<sup>53</sup>), présentaient l'inconvénient d'être d'autant plus putrescibles qu'elles étaient en contact avec les corps en décomposition. Aussi aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, les remplaça-t-on souvent par des barres en fer qui avaient l'avantage de résister plus longtemps à l'usure du temps. Les fouilles effectuées dans l'église de Saubion dans les Landes en 1980, ont ainsi permis de dégager dans le chœur du sanctuaire un caveau équipé de barres en fer destinées à recevoir les cadavres<sup>54</sup>. Même constat dans l'une des « caves » de l'église Sainte-Mesme, à Sainte-Mesme (78), où l'un des caveaux était équipé de barres en métal qui sont encore aujourd'hui en place.

53. Esquieu Yves, *Op. cit.* p. 211.

54. L'exploration des déblais a livré les ossements de quatre hommes et une femme. Brigitte Wattier, « Un pourrissoir médiéval dans l'église Notre-Dame de Saubion, canton de Saint-Vincent de Tyrosse (40) » ; Francis Hirigoyen, « Essai d'identification des squelettes découverts dans le pourrissoir de l'église Notre-Dame de Saubion », *Bulletin de la société de Borda*, N° 403, 3<sup>e</sup> trimestre 1986, p. 243-258.



*Intérieur du caveau de la chapelle Saint-Anne à Saint-Mesme (78), où les barres en métal sur lesquelles étaient déposés les cadavres sont toujours en place, cl. Jean-Jacques Immel.*

Lorsque les lieux le permettaient, on avait parfois conçu un système de circulation d'eau destiné à accélérer la décomposition des corps, en entretenant l'humidité des lieux, et à assurer l'évacuation des humeurs qui tombaient au fond du pourrissoir. C'est un tel dispositif, installé sans doute au début des siècles modernes, qui existait à Pardies<sup>55</sup> et à Cagnotte (Notre-Dame de Corheta<sup>56</sup>) dans les Landes ou encore au prieuré Saint-Pierre de Souvigny dans l'Allier, où l'on a retrouvé les corps de dix-sept individus, sous un enfeu gothique : « *Un drain, fait d'une planche de bois entre deux rangées de blocs de remploi, couvertes par des dalles, évacuait les eaux de ruissellement vers le cloître* »<sup>57</sup>. Ce système de circulation d'eau se retrouvait au fameux caveau des

55. Bavoillot Richard, Maïté Labeyriotte et Robert Aussibal, « Le gisement de Pardies (Landes) et les tombes des pèlerins », *Cuadernos de Seccion Antropologia-Etnografia* 10 (1994), p. 445-480.

56. Bavoillot Richard, « L'église Notre-Dame de Corheta et l'abbaye de Cagnotte », site *Centre culturel du Pays d'Orthe*.

57. Chevalier Pascale et a. « Priorale Saint-Pierre de Souvigny (Allier), étude archéologique de la nef, première tranche », *Bulletin du centre d'études médiévales d'Auxerre / BUCEMA*, 11/2007, Opérations archéologiques 2006-2007.

capucins de Palerme, où l'on attendait de l'exposition une momification des corps. Alexandre Dumas qui visita le site en 1843 en fait une description surprenante : « Il (le guide) *alluma une torche et, après avoir fait une douzaine de pas dans un des corridors, il ouvrit un petit caveau entièrement privé de jour et y entra le premier son flambeau à la main. Alors, à la lueur rougeâtre de ce flambeau, nous aperçûmes un des plus horribles spectacles qui se puissent voir : c'était un cadavre entièrement nu, attaché à une espèce de grille de fer, ayant les pieds, les mains et les mâchoires liés, afin d'empêcher autant que possible les nerfs de ces différentes parties de se contracter ; un ruisseau d'eau vive coulait au-dessous de lui et opérait cette dessiccation, dont le terme ordinaire est de six mois* »<sup>58</sup>.

Lorsqu'on fouille certains caveaux-pourrissoirs, on ne retrouve parfois au fond que les métacarpes et métatarses, ces petits os provenant des mains et des pieds (comme aux couvents des carmes de Bordeaux par exemple). Les os longs étaient au contraire directement prélevés sur les barres, une fois la décarnisation achevée, et déposés dans un reliquaire. Les « remuements d'os » étaient directement liés à l'arrivée de nouveaux cadavres auxquels il fallait trouver une place ; ce qui était fréquent, on l'a vu, dans les communautés monastiques.

Dans le cas du pourrissoir privé, souvent familial, installé dans le sanctuaire lui-même, on procédait de deux façons lorsqu'il s'agissait de faire de la place pour installer un nouveau corps. Soit on poussait les restes du mort précédent qui tombaient alors au fond du caveau avec ce qui subsistait du linceul, soit on procédait à une réduction de corps et on laissait les ossements dans un coin du pourrissoir. Il n'y avait pas alors de séparation entre les deux lieux de manipulation du corps, puisque le pourrissoir servait également de « dortoir »<sup>59</sup>. Mais quel que soit sa forme ou son statut, le pourrissoir avait toujours la même fonction : celle d'accélérer la réduction de corps pour économiser de l'espace, en conférant à l'air plutôt qu'à la terre le soin d'assurer la décarnisation du cadavre.

## L'emmurement ou « les tiroirs du Panthéon »

L'enfermement temporaire ou définitif du corps dans la muraille a constitué parfois une variante du pourrissoir, une pratique qui semble avoir eu quelque faveur en Espagne, à commencer par l'exemple des « pantheones » de l'Escorial. Au début du XVIII<sup>e</sup> siècle, un texte de

58. Dumas Alexandre, « Le Spéronare », *Revue de Paris*, 1842, p. 142-143.

59. Balut Pierre-Yves, *Ramage*, 9, p. 134.

Saint-Simon sur le « pudridero » du palais impérial témoigne de cette pratique radicale d'emmurement du cadavre puis de récupération ultérieure des ossements. L'auteur le visite sous la conduite d'un moine :

« Pour chacun qu'on y dépose, on creuse une niche dans la muraille, où on place le corps pour y pourrir. La niche se referme dessus sans qu'il paroisse qu'on ait touché à la muraille qui est partout luisante et qui éblouit de blancheur et le lieu est fort clair. Le moine me montra l'endroit de la muraille qui couvrait le corps de M. de Vendôme, lequel, à sa mine et à son discours, n'est pas pour en sortir jamais. Ceux des rois et des reines lesquelles ont eu des enfants, en sont tirés au bout d'un certain temps et portés sans cérémonie dans les tiroirs du Panthéon qui leur sont destinés. Ceux des infants et des reines qui n'ont point eu d'enfants sont portés dans la pièce joignante (...) et ils y sont pour toujours »<sup>60</sup>.

Nous avons ici, selon leur statut, un traitement différent des corps des personnes appartenant à la famille royale ; mais que le séjour soit temporaire ou définitif, ce sont les cavités aménagées dans le mur qui jouent le rôle de pourrissoir, l'essentiel étant de récupérer des ossements propres que l'on remise ensuite dans leur dernière demeure : le caveau nominal. L'emmurement conduit d'ailleurs ordinairement au dessèchement du corps plutôt qu'à l'élimination des chairs, comme c'est le cas avec le pourrissoir « classique ». Le cadavre ainsi enclos est installé en position allongée dans une cavité à la mesure de son corps, à l'image de l'enfeu voûté, qui constitue une situation intermédiaire entre la dalle funéraire et le caveau<sup>61</sup>. Exceptionnellement, le cadavre peut être installé debout, ce qui ne doit pas manquer de présenter quelques difficultés au moment du scellement du caveau mural. C'est ainsi que fut emmuré en 1263 dans une cavité de la chapelle Saint-Michel de l'église Saint-Jacques de Villefranche-de-Conflent (66) le cadavre d'Arnaud de Bardoll<sup>62</sup>. Une inscription funéraire signalait la présence du corps enfermé juste derrière, dans la profondeur du mur. D'autres marbres inscrits ou simplement armoriés assuraient la fermeture des cavités où étaient ordinairement déposés les ossements de certains défunts après décarnisation ; ils servaient donc à la fois de bouchoirs et de plaques mémorielles<sup>63</sup>. L'emmurement pouvait être

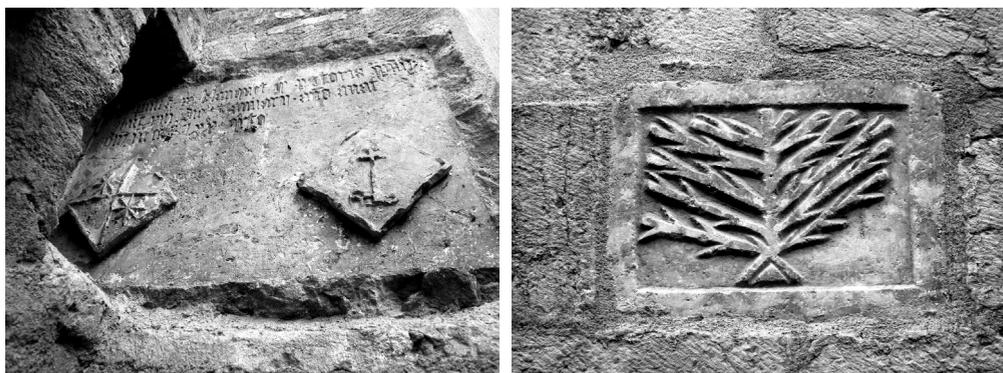
60. Saint-Simon, *Mémoires*, tome 18, chapitre 15, Paris, 1721.

61. C'est une excavation de cette nature qui existait dans l'église monolithe de Saint-Emilion (33).

62. Cazes, Abbé Albert, *Saint-Jacques de Villefranche*, Guide touristique, « Conflent », s.l.n.d, p. 7 et 32.

63. La présence d'une crypte-pourrissoir souterraine assurait sans doute cette décarnisation.

total ou sous forme d'un caveau aménagé dans l'épaisseur du mur et alors surmonté d'un gisant<sup>64</sup>.



*Les plaques-bouchoirs armoriés derrière lesquels étaient emmurés les cadavres.*

*Perpignan, église Saint-Dominique,  
cl. Jean-Jacques Immel*

*Villefranche-de-Conflent, église Saint-Jacques,  
cl. Jean-Jacques Immel.*

L'emmurement des cadavres répond sans doute à des pratiques culturelles anciennes. Il semble plus répandu en Espagne et dans le sud-ouest de la France, puisqu'on y a aussi eu recours à Corneilla-de-Conflent, à Perpignan et au prieuré de l'Artige près de Saint-Léonard de Noblat<sup>65</sup>.

## **L'évolution du complexe funéraire seigneurial**

Rassembler les restes d'une personne décédée répondait depuis la fin du Moyen Âge à une préoccupation nouvelle : celle d'éviter la dispersion des ossements de chaque défunt, à une époque où l'on commençait à porter une plus grande attention à l'individu et à sa destinée, dans l'optique d'une « comptabilité de l'au-delà »<sup>66</sup>. Le problème de la continuité matérielle du corps dans la perspective d'une résurrection physique n'était pas nouveau. Athénagore, au second siècle avait déjà soulevé la question évoquant le cas d'une

64. C'était le cas semble-t-il au couvent des cordeliers de Bayonne (64) ; fouilles en 2000, sous la direction de Jean-Luc Piat.

65. Cette pratique mériterait une étude spécifique.

66. Chiffolleau Jacques, *La comptabilité de l'au-delà. Les hommes, la mort et la religion dans la région d'Avignon à la fin du Moyen Âge (vers 1320-vers 1480)*, Ecole française de Rome, 1980.

dispersion des ossements pour une raison ou pour une autre. La réponse était que Dieu était capable de rassembler les parties dispersées, voire de recréer les parties absentes du squelette du fidèle<sup>67</sup>. Saint Augustin dans la *Cité de Dieu* apporta sa contribution au débat en des termes assez proches, alors que Thomas d'Aquin estimait que la résurrection n'exigeait pas la récupération de la totalité de la matière qui avait constitué l'homme. Le débat était donc ancien, mais toujours était perceptible la préoccupation de sauver le plus possible d'ossements, même si, en cas de nécessité, Dieu pouvait toujours suppléer aux manques...

### ***La chapelle seigneuriale et son pourrissoir***

C'est à partir du XIV<sup>e</sup> et surtout du XV<sup>e</sup> siècle qu'a commencé à se répandre cette construction née de la volonté des seigneurs de disposer d'une sépulture à la fois distincte et à la mesure du rang qu'ils estimaient avoir à tenir : la chapelle seigneuriale. Elle pouvait occuper une branche du transept ou une absidiole de l'église paroissiale, ou avoir été rapportée en saillie sur un côté du sanctuaire. Très souvent, cette chapelle s'accompagnait d'un caveau-pourrissoir. Les « caves » de l'église de Sainte-Mesme (78) ont procédé de cette volonté. Le seigneur en tant que « premier habitant » de la paroisse avait ainsi l'assurance que sa dépouille serait l'objet après sa mort d'un traitement particulier ; ce qui ne faisait au fond que prolonger les privilèges dont il avait joui sa vie durant<sup>68</sup>.

Comme le pourrissoir seigneurial n'était qu'une étape transitoire dans l'évolution du corps mort, une fois la décarnisation achevée les ossements étaient soit remisés à l'intérieur du pourrissoir soit remontés dans la chapelle où des casiers nominatifs insérés dans le mur leur étaient réservés. Ce qui pouvait être également signifié par un enfeu, une image ou une fresque<sup>69</sup> : le remuement du corps s'achevait avec ce rituel de translation, cette ultime étape avant la résurrection, le Jour du Jugement dernier<sup>70</sup>. Dans cette attente, le défunt pouvait reposer en paix.

---

67. Athénagore, *Sur la résurrection des morts*, édition et traduction B. Pouderon, Paris, 1992.

68. Le privilège du « banc d'œuvre » qui lui permettait d'assister aux offices à la meilleure place, ou lorsqu'il avait fait construire une chapelle la possibilité de participer à la messe sans se mêler aux autres paroissiens.

69. Comme à Notre-Dame du Bourg à Digne. Cf. G. Demians d'Archimbaud, « Mourir à Digne. Interrogations et apports nouveaux », *Provence historique*, 1992, p. 223-241.

70. Jusqu'à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, l'eschatologie du Jugement dernier est rappelée dans les épitaphes des morts : « Dans le caveau situé sous cette chapelle reposent en attendant la résurrection... », suivent les noms. Ancienne chapelle seigneuriale de l'église Saint-Chéron de Louville-la-Chenard (28)

### **Beauce, Gâtinais et Hurepoix**

A partir du XVI<sup>e</sup>, en Beauce, dans le Gâtinais et le Hurepoix, les chapelles seigneuriales se sont multipliées, mais toutes ne disposaient pas d'un caveau et ce que l'on peut remarquer c'est que la destination de ce caveau a changé au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle, sans doute parce que le rapport à la mort, le regard que l'on portait sur le mort, changeait. Puis la Révolution est arrivée qui abolit les privilèges, en particulier celui de disposer d'un lieu de sépulture à part. Comme les sépultures royales de Saint-Denis, certains caveaux funéraires localement furent alors violés, mais sans doute pour des raisons qui n'avaient rien d'idéologiques : un viol de sépulture indirect, pourrait-on dire. En effet, lorsque les besoins en métaux pour les armées se firent gravement sentir en 1793-1794, les cercueils en plomb dans lesquels les corps des aristocrates et autres seigneurs locaux avaient été enfermés furent particulièrement visés. L'objectif était utilitaire et les occupants des chapelles seigneuriales firent les frais de cette urgente nécessité. Ce fut le cas à Sainte-Mesme (78) où l'on fit ouvrir les cercueils par le fossoyeur afin d'en vider les ossements et récupérer le plomb<sup>71</sup>. Une manière de participer à l'effort de guerre de la République et de tourner définitivement la page de l'Ancien Régime par un geste sacrilège et égalisateur : les restes furent déplacés dans le cimetière municipal, là où, dans l'esprit des révolutionnaires, ils auraient toujours dû être.

Délibération du Directoire de district de Dourdan du 6 vendémiaire an III (27 septembre 1794). Objet : demande du paiement de sa journée de travail par le fossoyeur.

*« Vu la demande du citoyen Hurault de la commune de Brière-les-Fontaines (nom révolutionnaire de Sainte-Mesme), en date du 20 messidor, tendant à obtenir le paiement de quatre livres pour avoir, par ordre de la Municipalité, ouvert les caves de la ci-devant église pour enterrer les corps et ensuite celui des enfants dans le lieu ordinaire destiné à l'inhumation d'iceux, en observant qu'il a passé une journée entière à cette opération aussi dangereuse que désagréable ; ouï le substitut de l'agent national, l'administrateur, considérant que cette inhumation a été faite pour extraire le plomb dans lequel étaient les corps (...) »<sup>72</sup>.*

71. Ce fut le cas également à Creully (14) où les révolutionnaires vidèrent les cercueils de leur contenu, dans des conditions assez rocambolesques : ... « lorsqu'ils les ouvrirent, ils trouvèrent les cadavres nageant dans la saumure préparée pour en assurer la conservation », *La Croix du Calvados*, 16 septembre 1933.

72. Si l'opération est jugée « dangereuse » par le fossoyeur c'est parce qu'on craint toujours les exhalaisons cadavériques, les « miasmes délétères » porteurs de maladies. Archives départementales de l'Essonne, cité par Philippe Charlier et a. « Les pourrissoirs médiévaux de l'église paroissiale de Sainte-Mesme (Yvelines) ; étude architecturale et ostéo-archéologique », *2<sup>e</sup> colloque international de pathographie*, Loches, avril 2007, Paris, De Boccard, 2009, p. 229.

Les débris osseux abandonnés dans un angle de l'une des cuves du pourrissoir sud de Sainte-Mesme (78) résultaient sans doute de cette vidange des cercueils au cours de la séquence révolutionnaire.

On n'a pas connaissance à ce jour de pourrissoirs antérieurs aux XV<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècles en Beauce, dans le Gâtinais et le Hurepoix ; ce qui ne veut pas dire qu'il n'y en eut pas auparavant. Une recherche systématique reste à faire et cette contribution voudrait y inciter. Même pour les siècles modernes, les exemples connus à ce jour sont peu nombreux. Le pourrissoir de Sainte-Mesme a fait l'objet d'études récentes<sup>73</sup> et une forte présomption existe en faveur d'un autre pourrissoir en l'église Saint-Barthélemy de Boutigny-sur-Essonne (91). Deux autres sites présentent des éléments et une histoire récente qui laissent présager qu'un pourrissoir y a certainement existé autrefois : Louville-la-Chenard (28) où un caveau aujourd'hui bouché existait sous le chœur de l'église et Fresnay-L'Evêque (28). Quant à Saint-Cyr-la-Rivière (91), dont le caveau funéraire actuel, semi-enterré, a été construit en 1832 au chevet de l'église, il est probable qu'il a été précédé par un caveau seigneurial situé avant la Révolution sous les tombeaux des chapelles, à l'intérieur même du sanctuaire<sup>74</sup>. Mais quel qu'ait été le nombre total de pourrissoirs, il est désormais possible, en s'appuyant sur les exemples de Sainte-Mesme (78), de Boutigny-sur-Essonne (91) et de Louville-la-Chenard (28) de préciser le sens de l'évolution des pratiques funéraires.

## Les deux pourrissoirs de Sainte-Mesme

Le village de Sainte-Mesme était réputé depuis le Moyen Âge pour son pèlerinage à l'endroit même où la sainte avait été martyrisée pour sa foi. Il est connu aujourd'hui pour ses deux pourrissoirs, exceptionnellement bien conservés, situés dans le sous-sol de son église<sup>75</sup>.

---

73. Charlier et a. *Op. cit.* Cf. aussi « Le pourrissoir médiéval de l'église de Sainte-Mesme (Yvelines) », *Pathographie ; actualités et avancées scientifiques*, 6 pages, 20 juillet 2007 et 9 février 2008, et « Les pourrissoirs médiévaux de l'église paroissiale de Sainte-Mesme », *Bulletin de l'Association historique et archéologique de Sainte-Mesme*, Sainte-Mesme, 8 pages, 2010.

74. Sur les chapelles et les monuments funéraires des Du Monceau et Rochechouard situés dans l'église avant la Révolution, cf. dom Fleureau, *Les Antiquitez de la ville et du duché d'Estampes*, Paris, Coignard, 1683, p. 61-62.

75. L'essentiel de cette étude s'appuie sur la publication, déjà citée, faite par l'équipe réunie autour de Philippe Charlier. Cf. aussi la récente monographie de Pierre Gérard : *Saint-Barthélemy de Boutigny. Une histoire millénaire*, BHP éditions, La Ferté-Alais, 2016, p. 86.

### ***Le pourrissoir dit « du chœur »***

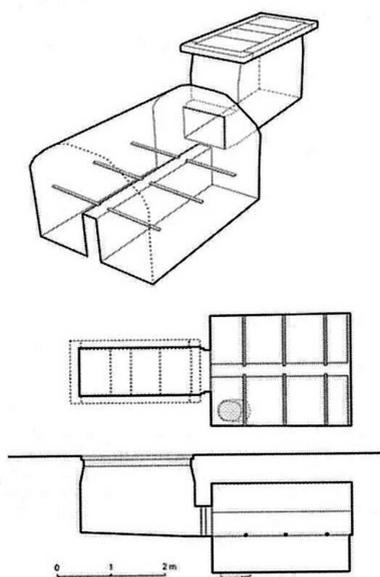
La première de ces deux « caves » est située près du chœur de l'église, au centre de la nef et orientée vers l'autel. Il s'agit du pourrissoir le plus ancien qui correspond à l'emplacement du premier sanctuaire, une chapelle qui fut remplacée en 1475 par l'église actuelle. Il est aussi, logiquement, celui qui a été le plus utilisé.

Les registres paroissiaux témoignent de la permanence de la descente des corps dans ce caveau jusqu'en 1762 : ainsi, le 15 décembre 1701, mention de l'inhumation d'Anne de L'Hospital âgée de 77 ans dans « *la cave du cœur de cette église de Ste Mesme, sépulture ordinaire de ses ancêtres* » ou encore, le 1<sup>er</sup> décembre 1732, l'inhumation d'Elie Guillaume de l'Hospital, âgé de 38 ans et demi dans « *la cave des seigneurs comte de Sainte-Mesme, laquelle est dans le chœur de cette église* ». Puis, ce sera par la suite l'autre caveau qui jouera à son tour le rôle de caveau seigneurial : ainsi, le 14 juillet 1778 : inhumation de Thibault de la Brousse, âgé de 95 ans, dans « *la cave de la chapelle de Sainte-Anne, lieu de la sépulture des seigneurs de Sainte-Mesme* »<sup>76</sup>.

On accédait au caveau du chœur par une dalle au sol<sup>77</sup> de 0,47 m sur 0,61 m, sous laquelle se trouve un escalier de huit marches maçonnées qui débouche sur un vestibule. Ce passage vertical de 1,33 m de hauteur et 0,97 m de largeur permet de pénétrer dans le caveau proprement dit qui est orienté est-ouest. Une dalle devait initialement obturer l'entrée de ce pourrissoir de 3,18 m de profondeur et 3,25 m de largeur à voûte hémisphérique de 2,50 m à son sommet. Il comporte deux cuves parallèles de 3,18 m sur 1,26 m, profondes de 0,79 m, séparées par un muret de moellons chaulés de 0,40 m d'épaisseur qui servait sans doute dès l'origine de point d'appui central à des traverses. Sur les deux parois, à la retombée des voûtes, à la hauteur d'un muret périphérique, neuf trous constituaient les points d'ancrage des neuf traverses aujourd'hui disparues sur lesquelles on plaçait les corps.

76. Preter Jean-Luc, « Inhumations dans l'église de Sainte-Mesme et de Denisy et hors de cette paroisse aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles ; membres de la famille seigneuriale de Sainte-Mesme inhumés dans l'église du dit lieu », *Association historique et archéologique de Sainte-Mesme*, 2012, p. 16.

77. Située dans la deuxième travée du chœur, elle a été scellée au ciment il y a quelques années.



*Schéma du caveau du chœur, église Sainte-Mesme (78), d'après la reconstitution de Philippe Charlier.*

Lors de la première investigation de ce caveau, en 2005, on procéda à deux carottages à la tarière afin de déterminer la nature du sol<sup>78</sup>. On reconnut ainsi des couches de sable de Fontainebleau ou de sables gréseux très humides, ainsi que des fragments de chaulage. Un nettoyage superficiel de l'angle nord-ouest du caveau permit également la découverte d'ossements sans connexion anatomique. Ils provenaient d'un adulte de sexe masculin d'une taille de 1,68m, dont ne manquaient que les métacarpes, les phalanges et quelques dents. On découvrit également des fragments d'un autre corps qui avaient appartenu à un enfant de sexe indéterminé d'une dizaine d'années. Il présentait la double particularité d'avoir la calotte crânienne finement découpée par sciage complet afin d'en extraire la masse cérébrale et d'avoir été embaumé, puisqu'on y a retrouvé des traces de produits carbonatés destinés à assécher les ossements. Quelques indices d'autres squelettes furent également repérés, ainsi que des traces de chaux, des fragments de céramique, de plomb et de verre de vitraux épars sur le sol.

78. Cette première prospection des caveaux fut assurée par Daniel Giganon.



*Le crâne scié d'un adolescent dont le cadavre a sans doute fait l'objet d'un embaumement avant son exposition dans le pourrissoir, cl. Jean-Jaques Immel.*

En 2007, l'étude architecturale et le nettoyage complet du caveau permirent d'affiner les données recueillies deux ans plus tôt, en particulier sur la nature des barres transversales qui, dans ce caveau, avaient totalement disparu. Sans doute d'abord en bois, puis en métal, elles étaient au nombre de neuf, espacées d'environ 20 cm. Elles prenaient initialement appui sur le muret central et étaient engagées à leurs extrémités dans des trous ménagés dans les deux parois. Quel était le rôle réel de ces barres ? « *Support du cadavre en cours de putréfaction (phase active médiévale du pourrissoir) et/ou soutènement de cercueils (phase inactive moderne du pourrissoir)* »<sup>79</sup> ? Certainement les deux, ce qui correspondrait à deux périodes successives, la phase-pourrissoir du cadavre dans son linceul étant peu à peu abandonnée au profit d'une phase-entrepôt du corps enfermé dans son double cercueil de plomb et de bois. Ce que tendrait à prouver la présence sur le sol d'épingles (phase linceul) mais aussi de clous en fer et de deux éléments de cercueil, dont une poignée et une ferrure d'angle (phase entrepôt).

79. Charlier Philippe et a. « Les pourrissoirs... », p. 215.

La voûte et le mur du fond du caveau ont servi, en particulier de 1701 à 1732 (1701, 1704, 1721, 1722, 1732) de supports à des graffitis au charbon ou au noir de fumée<sup>80</sup>. Or, ces dates correspondent à des décès mentionnés dans les registres paroissiaux de Sainte-Mesme, c'est-à-dire à des moments où le caveau a été ouvert pour procéder à de nouveaux ensevelissements<sup>81</sup>. Ces graffitis se sont poursuivis jusqu'au XIX<sup>e</sup> siècle, une époque où le caveau ne fonctionnait plus comme pourrissoir mais désormais comme lieu de sépulture. L'exemple du caveau de Boutigny-sur-Essonne (91) constituant, comme on le verra ci-dessous, un bon exemple de cette étape ultime de la pratique funéraire.



*Les graffitis du pourrissoir du chœur, église Sainte-Mesme (78), cl. Jean-Jacques Immel.*

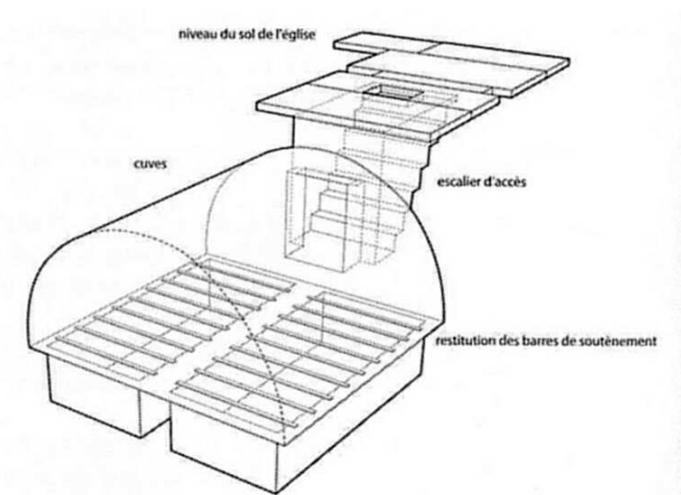
### ***Le pourrissoir de la chapelle Sainte-Anne***

C'est vraisemblablement à Aymard de Poysieu, seigneur du lieu, que l'on doit l'édification de ce second pourrissoir construit en même temps que la chapelle à la fin du XV<sup>e</sup> ou au début du XVI<sup>e</sup> siècle.

80. Charlier Philippe, « Les pourrissoirs... », *op. cit.* p. 222-223.

81. Preter Jean-Luc, *op. cit.*

Contrairement au premier pourrissoir, on accède à ce second caveau, situé au niveau du transept sud du sanctuaire, par une trappe amovible constituée de quatre traverses en pierre. Cette trappe ouvre en contre bas à environ 0,90 m de profondeur sur un boyau horizontal de 2,44 m de long sur 0,90 m dont le sol a été doté de carreaux de terre cuite. Une ouverture à parement de brique mesurant 0,77 m sur 0,57 m donne alors accès à une fosse de 2,62 m de profondeur sur 2,11 m de large, composée de deux cuves de 0,90 m et 0,97 m ; mais ici la voûte est tronquée et plus basse que dans le premier pourrissoir, puisque son point culminant est à 1,70 m. Si on retrouve également le muret central (0,24 m d'épaisseur sur 0,68 m de hauteur), il n'existe pas de muret périphérique. Trois barres de fer à section ronde de 6 cm de diamètre sont encore en place. L'ensemble, murs et voûte, a été autrefois chaulé et est vierge de toute inscription.



*Schéma du caveau de la chapelle Sainte-Anne, église de Sainte-Mesme (78), d'après la reconstitution de Philippe Charlier.*

Une cinquantaine de pièces osseuses (crânes et os longs) avaient été rassemblées dans un angle de la cuve sud du pourrissoir, mais aucune ne témoignait d'un traitement spécifique d'embaumement. Quelques clous et fragments de bois parsemaient le sol, ainsi qu'un fragment de pot à encens médiéval en céramique. Tous ces débris accréditaient eux aussi le rôle d'entrepôt du caveau à une époque tardive.

On voit ainsi se dessiner, grâce à l'étude fine de ces deux « caves », l'évolution séculaire du rôle de ces caveaux-pourrissoirs : exposition

sur les barres de cadavres enfermés dans leur linceul aux XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles ; puis à partir du XVII<sup>e</sup> et surtout du XVIII<sup>e</sup> siècle, descente dans les caveaux de corps embaumés enfermés dans leur double cercueil. Les barres en bois, sur lesquelles étaient initialement déposés les corps, sont alors remplacées par des barres en fer capables de supporter le poids des cercueils et plus durables. Il s'agit d'un changement de pratiques qui fait suite aux interdictions d'exposer les cadavres dans les pourrissoirs pour des raisons d'hygiène. Mais cette mutation s'explique aussi par l'évolution du sentiment de la mort : le respect dû aux morts impose désormais davantage de décence dans la manipulation de la dépouille des êtres chers.

C'est cette dernière étape de l'évolution du rite de sépulture dans les caveaux funéraires qu'offre l'exemple de Boutigny-sur-Essonne, mais à une époque plus tardive cependant puisqu'il s'agit du XIX<sup>e</sup> siècle.

Boutigny-sur-Essonne (91) : le caveau lieu d'entrepôt de cercueils<sup>82</sup>

L'église paroissiale de Boutigny-sur-Essonne a joui dès le Moyen Âge d'une certaine réputation et sans doute la qualité de son saint patron, saint Barthélemy, y était-elle pour beaucoup. Des reliques de ce « grand saint oriental » dont le martyre fut si tragique (il fut écorché vif) ont contribué à la fréquentation du sanctuaire par les pèlerins de la région. Ce qui se traduisit très tôt, dès le milieu du XIII<sup>e</sup> siècle, par le choix de certains de s'y faire « ensepulturer ».

### ***Un lieu de sépulture privilégié***

Le premier cas documenté d'inhumation dans le lieu saint date en effet de 1248, lorsque Ermengarde de Boutigny, fille de Guillaume Le Chambellan de Beaumont et épouse d'Henri II Britaud y fut ensevelie<sup>83</sup>. L'usage dut s'en maintenir au fil des siècles, mais il faut attendre le milieu du XVII<sup>e</sup> siècle, 1654 très exactement, pour que les sources nous éclairent à nouveau. Or, entre cette date et celle de 1776 où elles cessent<sup>84</sup>, ce ne sont pas moins de 180 sépultures qui ont été dénombrées dans cette église. Et preuve de l'honneur représenté par ce privilège, certains paroissiens (sans doute « de qualité ») originaires

---

82. Sur le sanctuaire de Boutigny-sur-Essonne et en particulier la chapelle et le caveau funéraire des familles Chestret et Pons-Renepont, cf. la récente étude de Pierre Gérard, *Saint-Barthélemy de Boutigny. Une histoire millénaire*, p. 86, BHP éditions, La Ferté-Alais, 2016.

83. Abbé François Eliot, « Les ensepulturations dans les églises de Moigny et Boutigny », cité par Roger Bailly dans sa brochure *L'Église, Boutigny-sur-Essonne*, s.d. (vers 1980).

84. Il faut voir bien entendu dans cet arrêt la conséquence de la décision de l'église de France d'interdire désormais la pratique sauf pour les ecclésiastiques en cette même année 1776.

des paroisses voisines de Guigneville, Maisse et Vayres firent choix de l'église de Boutigny pour y faire déposer leur dépouille après leur mort. Voisiner avec les précieux restes de l'apôtre et intercesseur constituait en effet le meilleur moyen de sauver son âme.

Les archives de l'église témoignent de ces intentions et aussi de la volonté des futurs bénéficiaires de prévoir le lieu exact de leur sépulture dans le sanctuaire, l'idéal étant toujours d'être enseveli au plus près du sacré, c'est-à-dire des reliques du saint : près de l'autel du Saint-Sacrement ou du chœur, dans la chapelle du saint patron ou dans celle de la Vierge, ou encore à proximité de lieux marquants dans le sanctuaire : les fonts baptismaux, la chaire, le confessionnal ou le banc d'œuvre<sup>85</sup>.

Cette précieuse documentation concernant un lieu de culte localement réputé ne dit rien cependant sur la présence d'un pourrissoir où les corps auraient pu préalablement séjourner le temps nécessaire à leur décarnisation. Jusqu'au jour où une découverte inopinée vint concrétiser l'hypothèse probable de l'existence autrefois d'un pourrissoir à Boutigny-sur-Essonne.

### ***La découverte du caveau funéraire et des cercueils***

En décembre 1995, au cours d'une campagne de restauration du chœur et des enduits extérieurs de l'église de Boutigny-sur-Essonne, une cave fut en effet découverte sous la chapelle Saint-Joseph. L'entreprise qui procédait à la restauration avait été attirée par la présence, à l'angle extérieur nord-est de l'abside, d'une dalle située à quelques dizaines de centimètres de profondeur sous la surface du sol<sup>86</sup>. Cette dalle obstruait l'accès à un escalier en pierre de treize marches qui permettait, par l'intermédiaire d'un couloir long de deux mètres, de pénétrer dans un caveau de 4 m sur 3 m, dont la voûte en plein cintre était d'une hauteur maximum de 2,40 m.

Cette première découverte en amena une seconde : à l'intérieur du caveau se trouvaient en effet six cercueils en bois très dégradés, à l'intérieur desquels on pouvait apercevoir des cercueils céphaliques en plomb eux aussi fort corrodés. Chacun d'entre eux avait été posé sur des dés en pierre destinés à l'isoler du sol humide du caveau.

85. Roger Bailly, *L'Eglise... Op. cit.*

86. C'est à la suite de cette découverte que fût construit un porche protégeant l'accès à la crypte-caveau.



*Boutigny-sur-Essonne (91), l'entrée extérieure actuelle du caveau,  
cl. Jacques Gélis.*

A qui appartenait donc ces dépouilles reposant dans le secret de ce caveau sépulcral ? Et pour quelles raisons avaient-elles été ensevelies là ? La mission n'avait pas autorité pour étudier l'historique de ces dépôts, mais des inscriptions manuscrites au charbon de bois sur un bandeau de plâtre précisaient l'identité des personnes gisant dans leurs cercueils. Il s'agissait de six individus appartenant aux familles Chestret et Pons-Renepont décédés à Paris, dont le corps avait été descendu dans le caveau entre 1828 et 1868 (ce que confirment les plaques funéraires apposées dans la chapelle située au-dessus) : un dépôt tardif donc, en tous cas bien postérieur à l'interdiction d'enterrer des laïcs dans les églises. Comment expliquer cet état de fait ? Sépultures clandestines ? Défunts ayant bénéficié d'un statut dérogatoire ? Pour comprendre, il faut revenir à la chronologie, en particulier à l'évolution du sentiment de la mort depuis le XVIII<sup>e</sup> siècle.

## L'évolution des sensibilités et la nouvelle législation sur les sépultures

Depuis la seconde moitié du XVII<sup>e</sup> siècle et surtout au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle, l'attitude de l'opinion et des pouvoirs publics à l'égard de la mort, et du corps mort, commence à changer. Mais c'est l'Eglise, la première, s'inquiète tant du rehaussement du sol des sanctuaires par empilement des corps que de la « présence olfactive des morts »<sup>87</sup>. Les « odeurs méphitiques » qui émanent en effet des cadavres enterrés dans le lieu saint vont parfois jusqu'à troubler le déroulement du culte divin, comme en témoigne cet étonnant récit du curé de Noyers-sur-Jabron (05) à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle :

*« L'année 1697 que j'étais au petit séminaire de Lurs encore jeune écolier, la mortalité y fut si grande que les prêtres n'ayant pris aucune précaution pour empêcher les inconvénients qui suivent d'ordinaire l'abus de tout ensevelir dans l'église, y pouvaient à peine dire la sainte messe, soit à cause de l'odeur infecte qui s'y exhalait de tous côtés, soit à cause des grandes mouches qui sortaient à milliers des caveaux à la messe de Minuit. Il fallut que les prêtres du séminaire qui assistaient Mgr l'évêque de Thomassin à l'autel fussent occupés tout le temps de la messe à chasser ces insectes avec un éventail, afin qu'il n'en tombât aucun dans le calice »<sup>88</sup>.*

De leur côté, les médecins de la seconde moitié du siècle, plus compétents que leurs prédécesseurs, prétendent maintenant répondre aux angoisses de la population ; une population qui supporte de moins en moins la proximité des morts et accepte volontiers que l'on déplace les cimetières hors des lieux habités pour échapper à la contagion supposée émaner des charniers. Or, ces médecins, adeptes des théories dites « aéristes »<sup>89</sup>, insistent eux aussi à partir des années 1760 sur le danger représenté par les miasmes délétères qui s'échappent des corps en décomposition. Invoquant les principes élémentaires de l'hygiène, ils vont être les artisans du déplacement des cimetières, en particulier lorsqu'ils sont confrontés à une grave épidémie<sup>90</sup>. Mais de telles initiatives ne vont pas toujours sans difficultés. Ainsi, à Paris en 1762, lorsqu'on veut créer un nouveau cimetière pour la paroisse

87. Régis Bertrand, « La présence olfactive des morts : les odeurs méphitiques » des églises et cimetières sous l'Ancien Régime et au début du XIX<sup>e</sup> siècle », *Rencontre autour du cadavre, Actes du colloque de Marseille*, décembre 2010, p. 23-28.

88. Cité par Régis Bertrand, *Op. cit.*, p. 23.

89. Ils attribuent au vent et à l'air la propagation des épidémies.

90. C'est le cas à Angerville dans les années 1770, lorsque le médecin d'Etampes Claude-François Boncerf fait déplacer le cimetière de ce bourg frappé par une grave crise épidémique dont il ne parvient pas à triompher.

Saint-Sulpice, les voisins s'opposent au choix du terrain et le parlement de Paris en profite pour lancer en mars 1763 une enquête sur les cimetières de la capitale.

Puisque désormais tout le monde réprouve l'ensevelissement à l'intérieur des lieux de culte, l'Etat se décide à intervenir. L'arrêt de règlement du 21 mai 1765 marque le premier coup d'arrêt aux inhumations dans les églises et pose le principe du transfert des cimetières hors des enceintes de la ville de Paris. Mais le premier cas significatif concerne Versailles, lorsqu'en 1769 le Conseil décide de transférer le cimetière de la paroisse Saint-Louis. Quelques années plus tard, en 1775, l'archevêque de Toulouse, Loménie de Brienne, publie une ordonnance qui interdit toute inhumation dans les lieux de culte de son diocèse. Il est suivi par l'Assemblée du clergé qui cette année-là publie à son tour une ordonnance « *pour la décence du culte et contre la contagion que les cadavres accumulés répandent dans nos temples* »<sup>91</sup>.

S'appuyant sur ces prises de position de la hiérarchie ecclésiastique, le pouvoir royal entérine l'interdit le 10 mars 1776 par une déclaration qui s'inscrit en fait dans un cadre européen, chaque état marquant désormais son hostilité à l'ensevelissement dans les sanctuaires au nom de la décence et de l'hygiène publique : le cadavre devient partout insupportable, voire dangereux. Le texte royal fait bien quelques exceptions à la règle à propos des archevêques, des évêques, des curés et des patrons d'églises et hauts justiciers, mais dans la plupart des cas, seul le cimetière est désormais habilité à recevoir la dépouille des morts. La première conséquence dans l'immédiat va être la surcharge du « champ du repos » ; il faut du temps pour que l'on puisse matériellement le déplacer. Et l'on comprend que pour les cimetières urbains l'exécution de la mesure se soit étalée sur deux voire trois générations<sup>92</sup>. Quant aux cimetières ruraux, ce n'est que dans la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle qu'ils ont été généralement transférés à la périphérie des villages.

En fait, c'est le Consulat, qui met définitivement au point la législation sur les sépultures par le décret du 23 prairial an XII (12 juin 1804)<sup>93</sup>. Les législateurs invoquent alors « *la nocivité des exhalaisons*

---

91. Cité par Régis Bertrand, « Unir l'étude des morts à celle des vivants », *Mort et Mémoire, Provence, XVIII<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles*, La Thune, Marseille, 2011, p. 29-35. On reprend ici l'analyse de l'auteur sur la chronologie de la législation visant à interdire les sépultures dans les lieux de cultes.

92. A Paris, la fermeture en 1780 du cimetière des Innocents fut suivie quelques années plus tard du transfert des ossements des charniers dans d'anciennes carrières souterraines, « les catacombes ».

93. Carol Anne et Régis Bertrand (direct.) *Aux origines des cimetières contemporains. Décret du 23 prairial an XII (1804)*, Aix-en-Provence, PU de Provence, 2016.

*cadavériques* » pour rappeler avec force l'interdiction d'inhumer dans « les édifices clos et fermés où les citoyens se réunissent pour la célébration de leur culte » (article 1). Chaptal, ministre de l'intérieur et par ailleurs médecin, est à l'origine de ce texte qui mettait un terme à une pratique séculaire d'ensevelissement dans les sanctuaires, dont on sait que l'église s'était préoccupée dès 1775. Ainsi prit fin l'usage du pourrissoir qui était loin d'avoir joué le rôle qu'on attendait de lui, puisqu'il n'avait pas été capable de résoudre le problème de l'envahissement des lieux de cultes par la marée des corps morts.

Le pourrissoir fut pendant des siècles une pièce importante du mode de traitement des cadavres et c'est le changement intervenu à l'égard de la mort et des morts dans les sociétés occidentales au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle qui en a aboli l'usage. Peu à peu le silence se fit sur une pratique d'exposition des corps dont le souvenir est aujourd'hui ravivé par les découvertes des archéologues et les travaux des anthropologues. On retiendra pourtant de cette longue histoire de l'inhumation que l'Église a eu longtemps un rôle ambigu face au problème posé par les sépultures dans les sanctuaires. Elle y a facilité l'ensevelissement des puissants et des aisés, alors que le commun des mortels était relégué au cimetière : une manière d'entériner les différences sociales, ici-bas et dans l'au-delà...

### ***Au XIX<sup>e</sup> siècle, les cercueils sont déposés dans le caveau funéraire***

Le décret 1804 a été très vite appliqué, mais toutes les familles ne furent pas soumises aux mêmes impératifs. Les familles aristocratiques se trouvèrent confrontées à un dilemme. Elles avaient renoncé depuis des décennies à l'exposition des corps de leurs proches dans les pourrissoirs parce qu'une telle pratique désormais leur répugnait. Question de décence. Elles avaient alors fait choix d'ensevelir leurs morts, après traitement des corps, dans des cercueils emboîtés de plomb et de bois. Mais un tel changement avait son revers : un cercueil occupe un espace important, infiniment plus que les ossements auparavant recueillis après passage au pourrissoir. D'où à terme un engorgement des caveaux. Et c'est sans doute ce qui s'est passé à Sainte-Mesme où le premier caveau privilégié, celui proche du chœur, fut délaissé au profit de celui de la chapelle Sainte-Anne à partir de 1762. Mais qu'on ait retrouvé des ferrures et des poignées de cercueils dans ce premier caveau prouve que, dès le début du XVIII<sup>e</sup> siècle sans doute, on avait commencé à transformer sa fonction puisqu'on y avait déjà entreposé des cercueils.

L'interdiction des autorités religieuses d'ensevelir les morts dans les églises à partir de 1775, puis celle des autorités civiles en 1804

contrevenaient sérieusement aux habitudes de « grandes familles » attachées au respect de la tradition, à l'ensevelissement dans le sanctuaire. Selon les lieux et les personnes, des parades différentes furent envisagées afin de conserver l'usage des chapelles et du caveau et de perpétuer ainsi leur privilège en matière de sépulture. Les familles y furent d'autant plus encouragées que la loi de 1804 avait prévu des dérogations<sup>94</sup>. L'article 14 en particulier autorisait ces familles à enterrer leurs morts dans une chapelle située sur leur domaine privé, à condition que ladite chapelle soit située à plus de quarante mètres d'un lieu habité. De nombreuses chapelles funéraires furent donc construites au cours du XIX<sup>e</sup> siècle dans le parc des châteaux. Mais d'autres familles – et elles furent assez nombreuses en particulier sous la Restauration – entendirent perpétuer coûte que coûte la tradition d'ensevelissement dans les anciens caveaux de chapelles seigneuriales. Ce qui ne pouvait se faire que de manière discrète, presque clandestine. Localement, il fallut parfois exercer quelques pressions sur les autorités municipales pour qu'elles acceptent la descente des cercueils dans l'ancien caveau seigneurial. Le seul impératif auquel on dut se soumettre fut celui de l'accès au caveau. Puisqu'il était désormais impossible d'y descendre à partir de l'intérieur du sanctuaire, on créa un accès extérieur qui fut fermé par une dalle, une porte, voire une grille et dans la discrétion, on continua à descendre les cercueils des proches sous l'ancienne chapelle seigneuriale jusqu'à sa saturation<sup>95</sup>. La pratique commença à s'essouffler après 1870, lorsque les familles choisirent de faire construire une chapelle, souvent ostentatoire, dans le cimetière paroissial. Mais le recours à la crypte souterraine ne disparut pas complètement.

## **Des réponses différentes aux nouvelles obligations**

Terminons cette rétrospective des pratiques rituelles jusqu'à leur terme, dans la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, en examinant ce qui s'est passé à Saint-Barthélemy de Boutigny-sur-Essonne, à Saint-Chéron de Louville-la-Chenard et à Saint-Cyr de Saint-Cyr-la-Rivière où des réponses différentes ont été apportées au problème posé par la nouvelle législation sur les sépultures. A ce moment s'achève une

---

94. Nos remerciements à Régis Bertrand qui a bien voulu attirer notre attention sur le caractère de ces dérogations.

95. De nombreux accès intérieurs aux sanctuaires donnant accès aux anciens caveaux seigneuriaux furent alors murés. Mais pas tous, comme le prouve l'exemple de la basilique de Longpont-sur-Orge dont la dalle d'accès au caveau est située dans la chapelle Saint-Denis, dans le chœur du sanctuaire.

histoire longue de sept siècles pendant laquelle les dépouilles des privilégiés du rang ou de la fortune ont pu voisiner dans les églises avec les reliques des saints.

### *Boutigny-sur-Essonne*

La famille Pons-Renepont, la dernière à posséder le château de Bélesbat, à Boutigny-sur-Essonne a bénéficié d'un statut dérogatoire. A cela rien d'extraordinaire ; mais les conditions de conservation des cercueils dans un milieu clôt dont l'accès avait été condamné témoigne de l'extrême discrétion avec laquelle l'ensevelissement de six cercueils a été fait<sup>96</sup>. Il n'est donc pas étonnant que le souvenir même de ce dépôt en ait été perdu jusqu'au moment où l'accès au caveau fut inopinément redécouvert. Les cercueils avaient été descendus dans le caveau à des dates éloignées, le premier à la fin de la



*Boutigny-sur-Essonne (91), dans l'ancienne chapelle seigneuriale, des plaques identifient les personnes ensevelies dans le caveau situé au-dessous,  
cl. Jean-Jaques Immel.*

96. C'est d'autant plus évident à Louville-la-Chenard que l'entrée du caveau funéraire n'est fermée que par une grille et que l'intérieur même du caveau est visible depuis l'espace public.

Restauration, en 1829, le dernier à la fin du Second Empire, en 1868. La situation de ces cercueils entreposés dans un caveau difficile d'accès, ne peut être interprété que comme résultant d'une volonté délibérée d'en faire un lieu de sépulture définitif, contrairement à l'idée qui voudrait qu'ils aient été descendus là pour un séjour temporaire, en attendant la construction d'une chapelle funéraire dans le cimetière...

Une telle intention ne peut se comprendre que si on l'inscrit dans une tradition ; celle qui voulait, avant les années 1770, qu'on descende le corps des défunts dans cette « cave-pourrissoir » avec la volonté d'en récupérer ou non les ossements ultérieurement. Nous sommes donc là en présence du dernier chaînon de cette histoire longue des comportements à l'égard des cadavres. Le caveau a perdu son rôle de pourrissoir pour devenir un lieu d'entrepôt de cercueils. Or, tous les gisants de Boutigny sont décédés à Paris ; ce qui pose la question de la préparation des corps, de leur traitement, d'abord pour qu'ils supportent le transport et ensuite pour qu'ils se conservent le mieux possible dans leur dernière demeure. Ils ont donc été nécessairement apprêtés par des chirurgiens parisiens selon des techniques éprouvées d'embaumement, que détaillent certains traités médicaux dès le XVI<sup>e</sup> siècle<sup>97</sup>.

Les corps embaumés<sup>98</sup> auraient alors été intentionnellement laissés dans cette « cave » qui avait été jusqu'au XVIII<sup>e</sup> siècle un pourrissoir seigneurial<sup>99</sup>. Il s'agit là d'une évolution conforme à ce que l'on sait des comportements à l'égard des corps morts au XIX<sup>e</sup> siècle, c'est à dire en un temps où l'on reste attaché à l'ensevelissement au plus proche des reliques des saints. La cave-pourrissoir est alors devenue exclusivement un caveau funéraire.

---

97. Vons Jacqueline, « Des procédures et de l'usage des embaumements chez Jacques Guilleméau (1550-1613) et Steven Blankaart (1660-1704) », in *Actes du 2<sup>e</sup> colloque international de pathographie*, Loches 2007, publiés sous la direction de Philippe Charlier, Paris, De Boccard, 2009, p. 293-303. Hélène Gérard-Rosay, « De l'embaumement au soin d'hygiène et de présentation moderne : bref retour historique », *Etudes sur la mort* n°25, p. 97. Cf. surtout les travaux d'Anne Carol, en particulier *L'embaumement, une passion romantique. France XIX<sup>e</sup> siècle*, Seyssel, Champ Vallon, 2015.

98. La salaison du cadavre, après traitement par les chirurgiens (éviscération et scarification), était pratiquée aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles en attendant le « procès fait au cadavre » qui visait un suicidé ou un protestant ayant refusé les derniers sacrements à l'article de la mort. Cf. Jacques Gélis, « Les cadavres salés », *Rencontre autour du cadavre. Actes du colloque de Marseille*, décembre 2010, p. 39-43. Nous avons déjà signalé la conservation d'un corps dans la saumure à Creully (14) pendant la Révolution, *La Croix du Calvados, Op. cit.*

99. Dans cette hypothèse, les dés en pierre seraient les vestiges des murets sur lesquels on exposait autrefois les corps des défunts en attente d'une décarnisation.

Ce type de sépulture n'est pas propre à Boutigny-sur-Essonne<sup>100</sup>. Il existe d'autres exemples de caveaux funéraires ayant bénéficié d'une tolérance exceptionnelle pour que le seigneur et les membres de sa lignée aient « le droit » de continuer à y être ensevelis. A défaut d'être remontés dans le sanctuaire, les corps ou les ossements reposaient désormais dans le caveau, dans l'ancien pourrissoir. Une façon de s'adapter à des temps nouveaux, à des règles nouvelles, en sauvant l'essentiel.

### *Louville-la-Chenard*

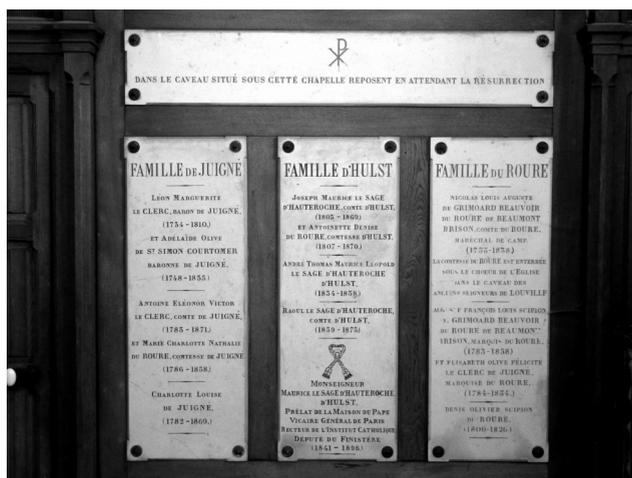
A Louville-la-Chenard où le caveau-pourrissoir seigneurial était initialement situé sous le chœur<sup>101</sup>, les restes des défunts de la famille ont été entreposés à partir du début du XIX<sup>e</sup> siècle dans des alvéoles prévues à cet effet à l'intérieur d'un caveau auquel on accédait désormais, là aussi, par un escalier extérieur au sanctuaire<sup>102</sup>.

Les dépouilles des ancêtres étaient ainsi réunies pour le grand voyage dans un « entre-soi » qui leur évitait la promiscuité de corps étrangers au lignage... Mais il reste une question d'importance. Puisqu'il n'était plus désormais légalement possible de faire usage d'un pourrissoir, procédait-on quelque part à la décarnisation des cadavres puis à la réduction des corps ? En fait, le défunt était directement descendu à sa dernière demeure. Le double cercueil était engagé dans l'alvéole qui lui était destinée et sur le bouchoir on inscrivait son nom, ses dates et lieux de naissance et de mort. Là, sous la chapelle familiale, il bénéficiait du voisinage bienveillant des ancêtres : l'art et la manière, au fond, de continuer à marquer sa distinction.

100. La pratique de l'embaumement est ancienne. Sans qu'on puisse aujourd'hui dater le moment de la mort de l'homme retrouvé en 1959 remarquablement conservé dans l'église d'Orveau (91) – l'exhumation ayant abouti à la destruction des indices – une chose paraît sûre : le cadavre avait été embaumé. *La Marseillaise de Seine-et-Oise* et *Journal de Seine-et-Oise* du 9 avril 1959.

101. Comme le prouve l'une des épitaphes concernant la famille du Roure dans l'ancienne chapelle : « La comtesse du Roure est enterrée sous le chœur de l'église dans le caveau des anciens seigneurs de Louville ».

102. La dimension de chaque alvéole était suffisante pour qu'un cercueil y fut engagé.



### Louville-la-Chenard (28)

Dans l'ancienne chapelle seigneuriale, des plaques identifient les personnes ensevelies dans le caveau situé au-dessous, cl. Jean-Jacques Immel.



### Louville-la-Chenard (28)

Les plaques identifient les personnes ensevelies dans le caveau funéraire, cl. Jean-Jacques Immel.

*Saint-Cyr-la-Rivière*

Le cas de Saint-Cyr-la-Rivière est encore différent. Le caveau qui est accolé au chevet de l'église n'a aucune communication avec elle. Un escalier de quelques marches permet d'accéder après franchissement d'une grille à l'intérieur d'un caveau qui, situé en contrebas du cimetière, est aujourd'hui fréquemment humidifié par l'infiltration des eaux pluviales. Le terme de crypte serait d'ailleurs plus exact que celui de caveau puisque dans l'axe de l'escalier d'accès se dresse un autel destiné à célébrer des messes-anniversaires ou l'office des morts à la Toussaint<sup>103</sup>.



*Saint-Cyr-la-Rivière (91)*

*C'est au chevet, donc à l'extérieur de l'église, qu'a été construite en 1832  
la crypte des seigneurs de Saint-Cyr et de leurs descendants,  
cl. Jean-Jacques Immel.*

Le sanctuaire de Saint-Cyr-la-Rivière n'est d'ailleurs pas n'importe quel sanctuaire. D'abord parce qu'il a été au fil des siècles le centre d'un pèlerinage fort suivi « au bon saint Cyr », un saint enfant qui, avec sa mère Julitte, fut victime, parce que chrétien, de l'acharnement d'un sbire, au temps de Dioclétien. Le jour de la saint Cyr, le 16 juin, les familles ont longtemps amené de toute la vallée et des horizons

103. Cette crypte a sans doute succédé à une construction plus précaire dont ne subsiste aujourd'hui que de gros crochets-tenons fixés à hauteur dans le mur du sanctuaire.

beaucerons du plateau les petits enfants que l'on faisait alors passer sous la châsse du saint protecteur. Rite de « *passage travers*, rite de protection destiné à leur assurer la santé, mais rite de guérison aussi, en particulier pour tous ces nourrissons « *tards à marcher* », qui ne « *se tenaient pas* » (sur leurs jambes), pour tous ces petits rachitiques si nombreux autrefois. Et il n'est donc pas étonnant que le pèlerinage soit resté bien vivant jusque dans l'entre-deux guerres. Une petite châsse dans laquelle figure un petit baigneur colorié, est toujours conservée dans l'église<sup>104</sup>.

Mais Saint-Cyr-la-Rivière c'était aussi ses seigneurs. C'étaient eux qui avaient dû contribuer aux XV<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècles à la construction des deux bas-côtés du sanctuaire dont l'extrémité proche du chevet et de l'autel servaient de chapelles seigneuriales. Là avaient été en effet installés les tombeaux des seigneurs de Saint-Cyr dont parle dom Fleureau à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle<sup>105</sup>. Avait-on prévu des caveaux avec pourrissoirs ? On ne peut le certifier aujourd'hui, alors que les lieux ont été profondément modifiés. Après les turbulences révolutionnaires, ici assez modérées puisque le seigneur d'Astorg demeura sur place et traversa la période sans encombre, il ne fut plus possible de se faire ensevelir à proximité des reliques du « bon saint Cyr ». Aussi, en 1832, fit-on construire au chevet de l'église une chapelle sépulcrale légèrement enterrée placée sous le patronage de saint Pierre, comme le rapporte le document fondateur rédigé par le curé Ravel<sup>106</sup>.

D'autres pourrissoirs ont certainement existé aux siècles passés en Beauce, Hurepoix et Gâtinais. Et il serait logique que d'autres exemples soient mis à jour, à l'occasion de fouilles sur de nouveaux sites<sup>107</sup>.

En la basilique de Longpont-sur-Orge (91), fin janvier 2016, le corps d'un défunt a encore été inhumé dans un grand caveau dont l'entrée se situe au niveau de l'absidiole nord de la basilique. La famille Maillé de La Tour Landry a conservé le droit de sépulture dans cette crypte qui renferme aujourd'hui une bonne vingtaine de

---

104. Gélis Jacques, « Les pèlerinages pour les petits enfants dans la Beauce et le Hurepoix », *Patrimoine historique et archéologique de l'Essonne*, sous la direction de Dominique Mangin, Evry, 1985, p. 17-32.

104. Fleureau dom Basile, *Les Antiquitez de la ville et du duché d'Estampes*, Paris, Coignard, 1683, p. 61.

105. Cf. Annexe 2.

106. La crypte aujourd'hui désaffectée de Fresnay – L'Evêque (28) a pu jouer autrefois un rôle comparable. Dans ce village, où les évêques de Chartres prenaient autrefois leurs quartiers d'été, la présence d'une belle architecture sous le chœur de l'église interroge quant à sa destination première : pourrissoir ? Ancien ossuaire ? Peut-être les deux à la fois.

107. Information transmise par Frédéric Gatineau.

cercueils<sup>108</sup>. Ancien pourrissoir ? Transformé, là encore, en caveau à cercueils ? L'enquête continue.



*L'accès muré du caveau, chapelle Saint-Denis, basilique de Longpont-sur-Orge (91).  
On distingue les traces de plâtre témoignant d'une sépulture récente (2016),  
cl. Jacques Gélis.*

Les rites funéraires, en particulier le recours au pourrissoir, s'inscrivent dans une histoire longue. Aujourd'hui, alors que nous avons soigneusement remis les morts derrière les hauts murs de nos cimetières, évoquer les expositions de cadavres en attente de décarnisation dans les pourrissoirs peut être considéré comme quelque peu morbide... C'est oublier qu'on n'échappe pas à la manipulation du corps mort. Mais il est vrai que les rites funéraires ont bien changé !

Notre attitude à l'égard des morts est en réalité très révélatrice des contradictions de notre époque. Dans le temps où la veillée familiale au domicile du défunt a disparu, où l'on s'efforce de masquer l'image même du corps mort en le faisant disparaître par l'incinération, où l'on n'a jamais autant attisé la peur du mort-vivant, on fait volontiers

108. « Acte de l'inauguration du caveau de St-Cyr-la-Rivière », 29 août 1832, AD Essonne, 30 J 72. Communiqué par Christian Carenton.

de la visite du cimetière paysager du Père Lachaise une promenade culturelle aseptisée. L'évocation du pourrissoir comme technique de passage de l'état de cadavre à celui de squelette serait objet de dégoût ? Mais comment ne pas voir dans cette réaction le reflet de notre angoisse existentielle face à l'inéluctable ? Et le rôle de l'historien n'est-il pas de rappeler à chacun d'entre nous une réalité que bien souvent il ne veut plus regarder en face ?

**ANNEXE 1****Répartition des pourrissoirs évoqués dans l'étude**

La majorité des pourrissoirs dont nous faisons mention sont localisés dans le sud de la France. Mais les découvertes archéologiques de ces dernières années ont également attesté leur existence en Bretagne, en Dauphiné, en Provence intérieure et dans le nord de la France.

- 1- Arles (30), couvent des dominicains
- 2- Avrillé (49), prieuré grandmontain de La Haye-aux-Bonshommes
- 3- Bassens (33), prieuré clunisien
- 4-Bayonne (64), église des cordeliers
- 5- Bordeaux (33), église du couvent des carmes
- 6- Boutigny-sur-Essonne (91), église Saint-Barthélemy
- 7- Cagnotte (40), Notre-Dame de Corheta.
- 8- Corneilla-de-Conflent (66), église Sainte-Marie
- 9- Creully (14), chapelle castrale
- 10- Digne (05), cathédrale Notre-Dame
- 11- Escorial (Espagne), panthéons royaux
- 12- Pardies (40), église
- 13- Perpignan (66), église Saint-Dominique
- 14- Plaisance-Montmorillon (86), église Notre-Dame
- 15- Pontivy-Stival (56) église Saint-Mériadec
- 16- Ronsenac (16), prieuré clunisien Saint-Jean-Baptiste
- 17- Saint-Emilion, cimetièrre de La Madeleine
- 18- Saint-Léonard de Noblat (87), prieuré clunisien de l'Artige
- 19- Sainte-Fortunade (19), église
- 20- Sainte-Mesme (78), église Sainte-Mesme
- 21- Salaise-sur-Sanne (38), prieuré clunisien
- 22- Soubion (40), église Notre-Dame
- 23- Souvigny (03), prieuré clunisien Saint-Pierre
- 24- Toulouse (31), église Saint-Etienne
- 25- Tourcoing (59), église Saint-Christophe des récollets
- 26- Valenciennes (59), église Saint-Paul des dominicains
- 27- Vianne (47), cimetièrre
- 28- Villefranche-de-Conflent (66), église Saint-Jacques.

---

**ANNEXE 2**  
**Inauguration de la crypte funéraire**  
**de Saint-Cyr-la-Rivière (1832)**

« Nous soussigné prêtre desservant la paroisse de St-Cyr-la-Rivière, certifions, à tous ceux à qui il appartient, que l'an mil huit cent trente-deux et le vingt-neuf du mois d'août, après avoir obtenu l'autorisation du chapitre de Versailles, le siège vacant, par une lettre qui nous fut adressée le vingt un, même mois et an que dessus, contresignée par Mr Perrin vicaire général capitulaire, nous nous sommes processionnellement rendus à la chapelle ou caveau de sépulture que Mme Charles Elisabeth Du Coudray, comtesse d'Astorg et Mr le comte de Choiseul ont fait élever près de notre église paroissiale, que nous en avons fait l'inauguration avec les cérémonies prescrites par l'église et y avons célébré, pour la première fois, les S (ain) ts mystères en présence d'un grand nombre de personnes.

Nous attestons en outre que d'après la demande qui nous en a été faite, nous avons dédié ce monument au prince des apôtres et l'avons mis sous sa protection spéciale, afin qu'il en fut dans la suite regardé comme le patron tutélaire »<sup>109</sup>.

### ANNEXE 3

#### L'embaumement du cadavre au XIX<sup>e</sup> siècle

« Chez nous le sentiment qui guide une famille, quand elle se détermine à faire embaumer un de ses membres, est tout à fait différent. C'est quelquefois l'orgueil, mais bien plus souvent l'affection, et quand même ce serait l'orgueil, il se cacherait encore sous le masque de l'affection ; on ne veut pas se séparer d'un objet chéri, on veut l'arracher au néant au tombeau pour le voir encore, lui parler et l'aimer. On se plaît à se faire une douce illusion, à ranimer par la pensée ces restes insensibles, à les échauffer de son amour, à leur rendre la sensibilité affectueuse des souvenirs ». Boitard, *Nouveau manuel du naturaliste préparateur, ou l'art d'empailler les animaux, de conserver les végétaux et les minéraux, de préparer les pièces d'anatomie normale et pathologique*, Manuels Roret, Paris, 1839. Cité par Anne Carol, « Faire un "beau" cadavre : difficultés techniques et ambiguïtés esthétiques de l'embaumement au XIX<sup>e</sup> siècle (France) », in *Rencontres autour du cadavre*, *Op. cit.* p. 139-140.